LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5205 - MARDI 23 JUIN 2015
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

BILLE EN TÊTE

«Démocratie»

Je ne crois ni à la démocratie, ni à la choura, comme je ne crois pas aux barrières douanières. C'est le (Zoll Verein) Union douanière qui a fait l'Allemagne moderne, c'est l'Union en Europe qui a fait d'elle aujourd'hui ce qu'elle est : «Une puissance».
Ni à Athènes, ni en Angleterre la démocratie n'a eu son époque d'or. Avec sa dictature Cromwell a également échoué.
Il n y'a jamais eu de démocratie en Amérique, celle dont a parlé Tocqueville ne s'est reproduite nulle part ailleurs. C'est celui qui paie le plus directement ou indirectement qui gagne. La liberté est une vertu absolue. La Chine a fait le bonheur des pauvres dans le monde entier. La formule c'est : «liberté».

Hachemi Larabi

Les verdicts du procès tomberont aujourd'hui

KHALIFA : L'ÉPILOGUE ?



Le tribunal criminel de Blida rendra aujourd'hui ses verdicts à l'encontre des 71 accusés dans l'affaire «Khalifa Bank» dont Abdelmoumène Khalifa est le principal accusé. En fuite depuis 2003 puis extradé en 2013 d'Angleterre, l'ex-Golden Boy ne cessait de clamer son innocence dans une affaire qu'il a qualifiée de «montée de toutes pièces». Le parquet général a requis la réclusion à perpétuité contre Abdelmoumène Khelifa et des peines de 20 et 15 ans de réclusion criminelle pour ses proches collaborateurs. Ses avocats, dont Mes Miloud Brahimi et Khaled Bourayou, ont fait part de leur étonnement compte tenu du fait que les peines requises sont «plus lourdes» que celles prononcées lors du procès de 2007.

Lire en pages 4, 5 et 6



SUITE À L'ANNONCE DE SON ÉLIMINATION PAR LE GOUVERNEMENT LIBYEN

Le Japon veut Belmokhtar mort ou vif

Lire en page 3



ILS SONT DES MILLIERS EN ALGÉRIE

Drogués et alcooliques font-ils le ramadhan ?

Lire en page 3



10e FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAÂBI

A la mémoire de Messaoudi et Nouni

Lire en page 10

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO



Le Jeune Indépendant du 23/06/2015- ANEP N° 332253

SUITE À L'ANNONCE DE SON ÉLIMINATION PAR LE GOUVERNEMENT LIBYEN

LE JAPON VEUT BELMOKHTAR MORT OU VIF

La justice japonaise réclame la tête du tristement célèbre terroriste Mokhtar Belmokhtar mort ou vif suite aux informations contradictoires faisant état de son élimination il y a 10 jours dans des frappes américaines en Libye.



Le département de police de la préfecture de Kanagawa dans l'ile de Yokohama a lancé avant-hier un mandat d'arrêt international pour l'arrestation et l'extradition du chef du groupe terroriste qui a mené l'attaque contre la base du complexe gazier de Tiguentourine, en janvier 2013, tuant 38 étrangers dans des japonais. Selon le mandat d'arrêt, Belmokhtar est poursuivi par la justice nippone pour l'assassinat d'otages japonais notamment des employés de la firme JGC (Japan gas corporation) basée à Yokohama.
Il est également accusé d'avoir été derrière la désignation d'un intermédiaire pour engager des négociations avec l'ambassade du Japon à Alger en vue du paiement d'une rançon contre la libération des otages japonais. Belmokhtar est aussi accusé d'avoir fait pression sur l'ambassade en transmettant d'autres conditions via cet intermédiaire à notamment la libération de prisonniers islamistes dans des prisons en Occident, a ajouté la police. Il s'agit du premier mandat d'arrêt international japonais contre une terroriste islamiste, a précisé la police de Kanagawa, une province dans le centre du pays. Suite à ce mandat, le ministre de la justice Nippon a placé, hier, Belmokhtar dans la liste des personnes a réclamées par les autorités nippones pour son extradition. Belmokhtar 43 ans est également recherché par l'Algérie, les Etats-Unis, l'Australie, la Grande-Bretagne, la France et la Norvège.
La phalange des de 32 terroristes dirigée par Belmokhtar baptisée « Les signataires par le sang», affiliée à Al Qaida dans le Maghreb Islamique (AQMI), était composée de huit nationalités (algérienne, tunisienne, égyptienne, malienne, nigérienne, canadienne et mauritanienne). Elle avait attaqué le 16 janvier 2013 la base de Tiguentourine, faisant 37 morts parmi les travailleurs dont un seul Algérien. 10 des 17 japonais pris en otage ont été tués par le groupe terroriste lors de l'attaque Le site gazier de Tiguentourine employait 790 personnes parmi lesquels 134 de 26 nationalités.
La police japonaise avait interrogé les survivants de l'attaque et souligne avoir pu rassembler suffisamment de preuves attestant de la culpabilité directe du groupe de Belmokhtar dans la mort des otages.
La police affirme aussi avoir visionné plusieurs vidéos et examiner des documents qui ont conforté la responsabilité de Belmokhtar.
Selon des rapports de médecins légistes, certains otages ont été tués à bout portant. Les terroristes en ont décapité deux, dont un Japonais. Dix autres ont été tués par l'explosion de ceintures avant l'intervention des forces spéciales de l'armée nationale populaire (ANP). Durant l'opération 29 terroristes ont été tués et trois autres arrêtés. La semaine dernière, le gouvernement provisoire libyen (officiellement reconnu) a annoncé la mort de Belmokhtar dans une frappe américaine dans la ville d'Ajdabya dans l'Est de la Libye. Le raid aérien américain qui a visé Belmokhtar et ses acolytes a été mené suite à des concertations avec le gouvernement libyen, avait a indiqué un communiqué du gouvernement libyen basé à Tobrouk (Est de la Libye).

K. M.

ILS SONT DES MILLIERS EN ALGÉRIE

Drogués et alcooliques font-ils le ramadhan ?

QUE DEVIENNENT les alcooliques et les drogués pendant le ramadhan ? La question reste taboue tant les Algériens ne conçoivent pas que l'on puisse consommer de l'alcool ou des stupéfiants durant le mois sacré, quand ils demeurent plus tolérants ou plus réalistes le reste de l'année. Pourtant, la toxicomanie mérite d'être abordée dans ce contexte de jeûne et de privation consentis parce que le ramadhan reste une occasion de tourner la page pour certains, à condition d'être accompagnés par la suite. Arezki est connu au village pour ses états éthyliques réguliers. Son épouse ainsi que de grands enfants vivent avec lui, dont un fils d'une trentaine d'années, marié et père d'un petit garçon. Mais le grand-père ne s'est toujours pas assagi.
«C'est plus fort que moi, je jure à chaque fois de ne plus boire une goutte de vin, mais je récidive. Dès que je suis contrarié, j'ai besoin de boire», confie-t-il. Lui demandant ce qu'il en est du mois de jeûne qui a débuté, il répond : «Je vous assure, et c'est incroyable, je n'ai même pas envie de boire. Enfin, un peu le soir, après le f'tour, mais je résiste. Toutefois, comme je suis si fatigué en général, je dors tôt. D'ailleurs, les vendeurs clandestins d'alcool prennent congé…» Curieuse sobriété chez un consommateur qui boit excessivement au quotidien !

En cachette

Ayant sollicité le témoignage du Dr. F. B, spécialisé dans les questions de toxicomanie et de dépendance aux drogues diverses, ce dernier appréhende notre témoignage avec prudence. Ces cas existent effectivement. Des alcooliques peuvent parfois s'abstenir mais, en général, ils boivent en cachette, à des heures tardives, ou en réclusion, et ce pour ne pas provoquer l'ire de la communauté particulièrement intransigeante pendant le ramadhan.
«Nos patients le savent. Ils sont aussi issus de notre société qui est imprégnée de valeurs musulmanes et revendiquent, paradoxalement, leur islam. Ils ont honte de leur accoutumance malgré leur tendance à transgresser l'interdit. C'est pourquoi la plupart des sujets à l'alcoolisme s'arrangent pour boire en cachette, laissant croire qu'ils jeûnent.» Pour ceux qui réussissent l'épreuve de l'abstinence sans tricher, le Dr explique que leur capacité à se contrôler au nom de la religion devrait constituer une occasion de s'en sortir définitivement. «A condition que l'entourage familial, professionnel ou, plus largement, affectif sache accompagner le sujet dans sa bataille contre la tentation. Souvent, la rechute après l'Aïd-el-Fitr est motivée par le regard des autres, le toxicomane ne supportant pas le doute persistant chez ses proches quant à son sevrage», ajoute-t-il.

Des malades

Une réaction similaire est constatée parmi la population des fumeurs invétérés de cannabis, nous confie le médecin algérois. Celui-ci nous rappelle qu'ils sont désormais bien plus nombreux que les buveurs de vin et de spiritueux. «Les fumeurs, ces drogués victimes de l'importation massive de résine marocaine, sont souvent oubliés quand il s'agit d'aborder la problématique du jeûne pour les fidèles souffrant d'une maladie chronique.
Si les campagnes de sensibilisation auprès des diabétiques a pu convaincre les patients de s'abstenir pour leur santé, dans le respect des préceptes de l'islam, personne n'ose en Algérie s'interroger sur le jeûne des accoutumés aux drogues dites douces. Lorsqu'ils ne passent pas la journée à dormir, après des nuits de consommation excessive, les fumeurs se roulent des joints, le ventre vide, et nombre d'entre eux se retrouvent aux services des urgences de l'hôpital le plus proche pour malaise et vertiges sévères associés.»

Déni de réalité

Notre praticien, nous serrant la main en nous accompagnant vers la sortie du cabinet médical, souhaiterait qu'on sache traduire sa préoccupation de soignant sans déformer le sens de son témoignage : «Il n'y a pas de miracle pendant le ramadhan. Nos drogués et alcooliques sont des patients qu'il faut traiter sans le truchement des tabous religieux. L'islam interdit la consommation d'alcool et de tout ce qui fait perdre le discernement, mais exige qu'on traite les malades avec compassion.» A entendre le docteur F. B., on peut envisager que des hommes de culte s'associent à des professionnels de la santé pour capitaliser l'extraordinaire élan moral qui traverse l'esprit des plus intoxiqués, afin de leur donner la chance d'en finir avec leur dépendance. Mais pour cela, il ne faut pas prétendre que les alcooliques et drogués disparaissent, comme par enchantement, durant le mois sacré. **Nordine Mzalla**

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION EN HAUSSE ET LE PIRE EST À CRAINDRE EN CE MOIS

Un carnage routier depuis le début du Ramadhan

AU MOINS 40 personnes ont péri sur les routes durant les quatre premiers jours du Ramadhan, donnant à penser que le pire est à craindre en matière de bilan mortuaire par rapport aux années précédentes, en dépit du durcissement des mesures de dissuasion
On dénombre déjà plus de 40 morts suite aux accidents de la circulation survenus sur les routes entre le 18 et le 21 juin passés, d'après les statistiques des services de police et de gendarmerie. Les secouristes de la Protection civile ont intervenu à travers plus de 400 accidents de la circulation depuis le début du mois de Ramadhan, ce qui dénote le grand carnage sur les routes. L'excès de vitesse et les dépassements dangereux sont les deux principales causes de la lourde facture des décès survenus sur les routes depuis le début du Ramadhan. Un véritable carnage routier qui se répète chaque jour malgré la vigilance des services de sécurité routière. Il semble alors que le durcissement des mesures de répression et la multiplication des campagnes de prévention n'ont pas servi à faire fléchir la courbe des accidents de la circulation.
Au premier jour du Ramadhan, jeudi passé, les sapeurs-pompiers ont dénombré 18 décès sur les routes et 34 blessés.
La plupart ont perdu la vie à quelques dizaines de minutes seulement d'El Adhan d'El Maghreb, ce qui dénote la grande vitesse à laquelle la plupart des conducteurs recourent pour tenter d'arriver à la maison avant l'heure de rompre le jeûne. C'est la cause principale de décès de plusieurs dizaines d'Algériens sur les routes pendant le Ramadan.
Malheureusement, ce genre de comportement continue d'arracher des vies sur les routes comme lors des Ramadhans passés d'ailleurs, où le nombre des décès était effarant.
Viendra-t-il le temps où un terme sera mis à ces accidents routiers en durcissant davantage les lois sur le code de la route ? Faut-il aussi augmenter les amendes contre les mauvais conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation, ou contre ceux qui ont commis des infractions graves au code de la route ? Pourquoi les accidents routiers sont plus nombreux durant la période du Ramadhan par rapport au reste de l'année ? Les observateurs et les experts s'interrogent sur la gravité de la situation. Pour ces derniers, le problème se situe dans les comportements dangereux de certains chauffeurs qui ne devraient pas conduire durant le mois sacré car ne supportant pas le jeûne. Certains conducteurs perdent le contrôle de leur véhicule, souvent après avoir piqué une crise de nerfs, subi des stress ou après avoir mal dormi la veille. Ce sont là généralement des facteurs qui engendrent de graves accidents de la circulation. Pour preuve, les unités de la Protection civile ont enregistré durant les quatre premiers jours du mois sacré 2 000 interventions pour répondre aux appels de secours émanant de citoyens, la plupart pour alerter sur des accidents généralement à quelques dizaines de minutes d'El Adhan d'El Maghreb. Ce qui dénote que la plupart des automobilistes conduisent nerveusement, pressés de rejoindre leur domicile, n'hésitant pas à faire de la vitesse pour arriver à l'heure du «ftour».

F. S.

RÉTROSPECTIVE DE L'AFFAIRE DE L'EX-GOLDEN BOY ABDELMOUMENE RAFIK KHALIFA

VERDICT DANS L'AFFAIRE KHALIFA BANK

Présentée par notre envoyé spécial au tribunal criminel de Blida : Redouane Hannachi

L'heure de vérité sonnera aujourd'hui !yeux et les oreilles des algériens seront braqués aujourd'hui vers la salle 1 du tribunal criminel de Blida où le président Antar Menouar se prononcera dans l'affaire de l'ex-golden boy Abdelmoumene Rafik Khalifa et des 68 autres impliqués dans l'affaire de la caisse principale de Khalifa Bank. Le président devra lire les réponses aux 14 000 questions posées et les réponses données par ses deux conseillers et les deux membres du jury quant à la culpabilité ou l'innocence des mis en cause poursuivis soit en matière délictuelle soit en matière criminelle.



En effet, l'heure de vérité sonne pour les accusés qui connaitront aujourd'hui le sort que leur a réservé les membres du tribunal criminel de Blida après neuf jours de délibérations durant lesquels, juges et membres du jury ont traité accusation par accusation de la plus grave à la plus simple.

Le verdict qui sera prononcé aujourd'hui après 35 jours de débats durant lesquels accusés et témoins ont fait de fracassantes déclarations et témoignages en pleine audience, sera suivi avec intérêt par les parents et proches des mis en cause du hall du palais de la justice de la ville des roses.

Si les uns sont optimistes pour que leurs siens soient purement et simplement acquittés des faits qui leurs sont reprochés, les autres sont par contre pessimistes. Ils estiment que les peines prononcées lors du premier jugement en 2007 vont être tout simplement allégées.

Il ressort de l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation qui a poursuivi inculpés et accusés pour plusieurs chefs d'inculpation entre autre création d'une association de malfaiteurs, détournements de deniers en dinars et en devises confondues, faux et usage de faux dans des documents notamment comptables, bancaires et administratifs.

Il ressort du même arrêt judiciaire qu'en date du 22 mars 2003, LaaoudjBoualem chargé par l'administrateur de Khalifa Bank de se présenter à la brigade de l'économie et des finances de la sûreté d'Alger, en sa qualité de directeur alors du service du contentieux de la banque Khalifa dissoute, pour déposer plainte contre l'ex-directeur général adjoint chargé de la caisse principale de Chéraga et contre Mohamed Chebli, chef de la caisserie au niveau de la même entreprise bancaire, pour détournement de deniers publics. Il s'est avéré après plusieurs inspections et contrôles effectués au sein de cette institution bancaire, que des sommes faramineuses en dinars et en devises se sont évaporées dans la nature. Ces sommes colossales sortaient sans aucune justification valable. Les sommes retirées de la caisse principale sont 22.292.778.780.69 dinars, 1.796.051.00 Dollars américains, 7.420.412.05 Francs Français, 8.105.371.63 Euros, 8.700.00 Francs Belge, 2.651.00 Deutsch Mark, 12.570.00 Francs Suisses, 57.360.00 Sterling, 210,00 Dollars Canadien, 500. 00 Mark Flandrien et 5. 00 Norvégien.

*Le premier jour du procès de l'ex-golden boy Abdelmoumene Rafik Khalifa et des 68 autres accusés puisque le nombre a diminué de six accusés (décédés) a été consacré à la lecture de l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour de Blida relatif aux chefs d'inculpation retenus à l'encontre des mis en cause.

*Le deuxième jour a été également consacré la lecture de la suite de l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation par le greffier de l'audience auquel le président accordait entre dix et quinze minutes de repos. Le rapport en question contient pas moins de 169 pages.

*Le deuxième jour a été caractérisé par la présence de Mohamed Djellab ancien ministre des finances au tribunal criminel de Blida qui a remis son rapport détaillé concernant la gestion de Khalifa Bank au président Antar Menouar.

*Le troisième jour : Tout le monde se posait la question sur l'absence des noms des Keramane notamment d'Abdelwahab alors gouverneur de la banque centrale d'Algérie, de son frère Abdenour ex-ministre et sans oublier la fille du premier cité à savoir Keramane Yasmine dans ce scandale financier. Les gens ignorent toujours que les trois mis en cause qui sont frappés d'un mandat d'arrêt international et par-delà leurs noms ne pouvaient être affichés dans le tableau des affaires criminelles publiées dans le grand hall du palais de la justice de la ville des roses. Les évadés avaient été jugés et condamnés par contumace par le tribunal criminel de Blida que présidait talentueusement Mme Brahimi Fatiha en 2007. La juge a été rappelons mutée à la cour suprême pour occuper le poste de conseillère à la chambre criminelle auprès de la plus haute instance judiciaire dans le pays.

*Le quatrième jour : Le président Antar Menouar assisté de Mme Messekem Zahia et M. Boukhobza Laid et des deux membres du jury invite l'ex-golden boy de se présenter à la barre pour répondre aux questions du tribunal criminel et celles du représentant du parquet général en l'occurrence Zerg El Ras Mohamed. Abdelmoumene Rafik Khalifa a affirmé au président en charge du dossier que : « Ce qui se passe actuellement dans l'affaire de la Sonatrach est plus pire que celle de Khalifa Bank. J'ai financé plusieurs projets de l'Etat dont le nouveau siège du ministère des finances situé à Ben Aknoun. J'ai accordé un faramineux crédit bancaire à la SNVI de Rouïba estimé à des milliards et des milliards de dinars.

J'ai transporté des voitures de hautes gammes à savoir des voitures cylindrées que la Présidence de la République a achetée elle-même. Toutes les entreprises nationales ont bénéficié de crédits de Khalifa bank. J'ai laissé pas de 97 milliards de dinars dans les comptes de ma défunte banque avant mon départ ! ».

*Le cinquième jour : L'un des principaux accusés dans l'affaire de Khalifa Bank, l'inculpé Issir Idir, l'ancien directeur de l'agence de la BDL de Staoueli a déclaré à l'assistance que : « Le doyen des juges d'instruction à l'époque m'a insulté et humilié au cours de l'enquête judiciaire ! ». Il a tenu à préciser que : « Le taux des transferts d'argent de Khalifa Bank vers Khalifa Airways qui appartenaient à l'ex-boss Abdelmoumene Rafik Khalifa était de l'ordre de 105 millions d'euros par jour ! ».

*Le sixième jour : Les témoins qui se sont succédé à la barre pour donner leurs versions avaient tous nié avoir fait la connaissance ou rencontré Abdelmoumene Rafik Khalifa ce qui suscité l'ire du président Antar Menouar qui était en charge du dossier. Il a lancé à leur direction : « Connaitre Abdelmoumene n'est pas un chef d'inculpation ! ». Il est allé jusqu'à déclarer en pleine audience que : « Abdelmoumene Rafik Khalifa n'est pas une gale ! Je ne comprends pas pourquoi vous tenter à travers vos déclarations l'avoir côtoyé ou rencontré ! »Le fait le plus marquant lors de ce 6e jour du procès de l'ex-patron de la caisse principale de Khalifa Bank est nul doute la tactique opérée par les accusés qui ont défilé à la barre. Ces derniers ont tout fait pour « Blanchir « le principal inculpé.

Aux questions posées et par le président et par le procureur général, les inculpés étaient unanimes de dire que : « Khalifa n'a absolument rien fait de mal ! »

« J'ai reçu l'ancien ministre du commerce Keramane Abdenour qui est venu me solliciter pour intervenir pour sa fille Yasmine pour la recruter au sein du groupe Khalifa. Après avoir constaté qu'elle avait les capacités et les qualités je l'ai recruté à Khalifa Airways après avoir ouvert une ligne aérienne reliant Alger à Milano. L'ancien ministre des œuvres sociales Abou DjorraSoltani m'a appelé et m'a sollicité d'empocher son frère à Khalifa TV mais j'ai refusé car il ne répondait pas aux conditionsprofgessionnelles ! »a déclaré Djamel Guelimi, ancien DG de khalifa Airways et Khalifa TV.

Le septième jour : DellalAbdelwahab, chef d'équipe de la sécurité au groupe Khalifa a affirmé au cours de son audition que : « son chef direct ChachouaAbdelhafid le chargeait de transporter des sommes faramineuses à Khalifa Abdelmoumene Rafik dans des sacs scellés et qu'il remettait des petites feuilles (bouts de papiers) signés par l'ex-golden boy aux directeurs des agences bancaires. Ces derniers exécutaient les ordres sans aucune hésitation ! ».

*Le huitième jour : Tous les accusés qui se sont succédé à la barre ont avoué avoir bénéficié des prêts bancaires auprès de Khalifa Bank.

*Le neuvième jour : Adda Foudad, l'ancien directeur de l'école de police d'Ain El Bénian et ex- membre de la commission du contrôle de la mutuelle de la sûreté nationale, poursuivi pour plusieurs chefs d'inculpation notamment abus d'autorité, corruption et d'avoir bénéficié d'avantages à titre de complaisance. Il a déclaré avoir déposé ses propres fonds au sein de Khalifa Bank suite à un accord qu'il a conclu en personne avec Abdelmoumene Khalifa et ce en date du 01/09/2001 et dont le montant était de l'ordre de 609 000 euros. L'accusé qui a purgé sa peine notamment au niveau de la prison d'El Djelfa a ensuite selon l'arrêt de renvoi utilisé une « manière fallacieuse » pour récupérer cette importante somme d'argent, en ouvrant un autre compte bancaire à l'agence de Khalifa Bank des Abattoirs le 01/08/2002, conformément à une autorisation d'ouverture signée par le directeur de ladite agence à savoir Soualmi Hocine, sans toutefois procéder au transfert de l'argent qui se trouvait dans l'agence de Paris.

Au cours de la perquisition effectuée au sein de cette agence, le juge d'instruction a découvert un document émanant du directeur de la représentation à Paris qui occupait le poste du directeur de l'agence d'Hussein Dey, daté du 16/09/2002 et signée le 17/ 09/2002 qui précise que Adda Foudad possède toujours un compte bancaire à l'agence de Paris qui était alimenté de pas moins de 607.796.07 euros et que le taux des intérêts était de l'ordre de 85.371.45 euros.

Le juge d'instruction a par ailleurs conclu que l'argent en question n'a jamais été transféré vers l'Algérie. Pis encore, le même juge a déterminé que l'inculpé a procédé par un contrat formel en hypothéquant ses fonds au niveau de l'agence de Khalifa des Abattoirs d'Hussein Dey au profit de la société mixte Algéro-Espagnole de l'agroalimentaire le 23/02/2003. La transaction en question a été conclue en présence toujours du directeur Soualmi Hocine et des directeurs de cette société Benhedi Mustapha et BourayouNajib. Ces derniers faut-il le souligner ont hypothéqué l'usine qu'ils possédaient à Oran au profit de Khalifa Abdelmoumene et ont remis à Adda Foudad le montant intégral en 607.796.07 euros soit l'équivalent 52 millions de dinars par tranche juste après la dissoute de Khalifa Bank

A la question de savoir quel était l'objet de la correspondance trouvée dans son tiroir et qui allait être envoyée à l'ancien ministre de l'intérieur français Jean Pierre Chevènement, l'inculpé a répondu à la direction du juge en charge du dossier : « c'est un simple projet de lettre pour bénéficier d'une carte de séjours de dix années. Je possédais une carte d'une année ! »

*Le dixième jour : Les responsables des entreprises étatiques notamment des OPGI ont affirmé au juge d'audience que toutes les sociétés nationales, entreprises privées n'ont pas pu récupérer les fonds déposés au niveau de la caisse principale ou à travers les différentes agences bancaires de Khalifa Bank implantées à l'échelle nationale !

*Le onzième jour : L'un des accusés en l'occurrence El Aichar Rachid a déclaré ouvertement à la direction du juge Antar Menouar que : «Lorsque on s'est présenté à la banque pour renouveler le contrat de dépôt de fonds au niveau de la caisse principale de Khalifa Bank en mars 2003. Des responsables de la banque nous ont affirmé que le marché monétaire de la banque centrale d'Algérie était en bonne santé pour la simple raison qu'il était alimenté de pas moins de 23 milliards de dinars ! ».

*Le douzième jour : Plusieurs cadres et fonctionnaires ayant occupé des postes de responsabilité se sont succédé à la barre pour répondre des accusations portées à leur encontre notamment négligence manifeste ayant conduit aux pertes considérables de sommes faramineuses. Parmi ces derniers figurent entre autre l'ancien DG du CNR et le représentant de la mutuelle des travailleurs des PTT et celui de la sûreté nationale.

*Le treizième jour : les débats révèlent que sur les 12000 milliards de dinars de fonds déposés, Kerrar n'a retiré que 8000 milliards de dinars et a laissé 4000 milliards de dinars ! Tout le monde y compris les déposants d'ailleurs ignorent où est passé cette somme importante !

*Le quatorzième jour : Le président du tribunal criminel de Blida auditionne la fille de l'ancien PDG d'Air Algérie en l'occurrence le défunt TayebBenouis, à savoir Lynda Benouispourusivie pour n'avoir pas remboursé le crédit bancaire dont elle a bénéficié évalué à 900 millions de centimes. Cette dernière a déclaré les remis à l'ex-golden boy mais elle est vite démentie par celui-ci. Suite à quoi, le président a décidé de faire une confrontation entre elle et Abdelmoumene Rafik Khalifa durant laquelle, le principal accusé a clamé haut et fort : « Ce n'est pas vrai monsieur le juge, elle n'a jamais remis les 900 millions de centimes qu'elle a pris auprès de l'agence de Chéraga ! Je ne lui ai jamais signé une lettre de félicitations ! Nous avons versé ces sommes faramineuses dans le compte courant de la personne qui devait leur vendre l'appartement ! ».

*Le quinzième jour : L'un des accusés poursuivi pour avoir bénéficié d'avantages à titre de complaisance, Belkebir Mohamed Omar a déclaré au président du tribunal criminel que : « Abdelmoumene Rafik Khalifa m'a donné des directives pour imprimer les portraits géants du président de la République Abdelaziz Bouteflika ! »

*Le seizième jour : Les auditions affirment que l'un des accusés a bénéficié d'un crédit bancaire de 56 millions de dinars sans fournir un dossier ou présenter des garanties !

*Le dix-septième jour : Mohamed Djellab ex-administrateur de Khalifa Bank avait déclaré au président Antar Menouar qu'il avait proposé la vente des avions qui appartenaient à Khalifa Airways à la compagnie aérienne nationale Air Algérie et ce dans le but de récupérer de pas moins de 90 millions de dollars sans toutefois préciser cette dernière a été prise en considération ou pas. Le même témoin a par ailleurs affirmé à l'audience que l'ex-golden boy en l'occurrence Abdelmoumene Rafik Khalifa n'a jamais envoyé le montant de 67 millions de dollars en Arabie Saoudite, pour l'acquisition de deux unités de dessalement de l'eau de mer.

Le même jour : Moncef Badsi a déclaré au juge d'audience que : « Plusieurs noms de hautes personnalités sont concernés dans cette affaire et devraient être poursuivis en matière pénale ! »

*Le dix-huitième jour : Mohamed Laksaci a affirmé au juge d'audience au cours de son témoignage qu'il a informé l'ancien ministre des finances Mourad Medelci quant aux violations enregistrées à Khalifa Bank notamment en matière de gestion des différents départements à l'instar de ceux liés à la monnaie et au crédit. Il a par ailleurs indiqué que les membres de la commission ayant établis les rapports en question n'étaient pas assermentés ! Il a en outre confirmé que les membres de ladite commission ont établi pas moins de 10 rapports entre 1999 et 2003 dans ce sens.

*Le dix-neuvième jour : Lakhel Abdelkrim, l'ex-secrétaire général du ministère des finances qui a rappelons-le gardé les premières déclarations faites au niveau de l'instruction judiciaire. Il a déclaré à l'attention du juge d'audience : « J'ai reçu un rapport détaillé de la banque d'Algérie en date du 18/12/2001 concernant les violations relatives à la législation du transfert des capitaux de et vers l'étranger conformément à l'ordonnance 22/96 commis par Khalifa Bank. J'ai immédiatement informé l'ancien ministre des finances en l'occurrence Mourad Medelci et remis un autre rapport au juge d'instruction qui était chargé de l'enquête judiciaire ». Il a tenu à préciser au président que : « Lorsque Terbbèche Mohamed a remplacé Mourad Medelci à la tête de la tutelle, il m'a demandé de lui remettre le dossier mais je lui ai dit que je l'ai remis à son prédécesseur ». Le témoin a par ailleurs indiqué que : « Quelques temps plus tard, le ministère a réussi de procurer ledit rapport qui lui a été remis par le ministre Terbbèche Mohamed qui l'a chargé de désigner un comité pour l'examen du dossier. Ce qui a été fait entre les 10 et 11 décembre 2002.



RÉTROSPECTIVE DE L'AFFAIRE DE L'EX-GOLDEN BOY ABDELMOUMENE RAFIK KHALIFA

Suite en page 6

RÉTROSPECTIVE DE L'AFFAIRE DE L'EX-GOLDEN BOY
ABDELMOUMENE RAFIK KHALIFA

Suite de la page 5

Le comité qui était composé du trésorier, président de l'inspection générale des finances et le directeur de la trésorerie a conclu que les agents de la banque d'Algérie qui ont rédigé le rapport n'étaient pas assermentés ». Il a clamé haut et fort : « Je n'ouvrais pas droit monsieur le président de consulter le rapport étant donné que le courrier était adressé au nom de l'ancien ministre des finances en l'occurrence Mourad Medelci ». Le même jour Abdelmoumene Rafik Khalifa réplique à l'ancien ministre des finances Mohamed Djellab en déclarant au président du tribunal : « Monsieur le président Mohamed Djellab n'avait pas la qualité de membre de la commission monétaire de la banque centrale d'Algérie ! ».
Le même jour c'est-à-dire le dix-neuvième jour l'ex-directeur général adjoint de la caisse principale de Khalifa Bank, Akli Youcef a déclaré au juge en charge du dossier : « Abdelmoumene Khalifa accaparait des sommes faramineuses en dinars et en euros sans que personne n'ose lui faire de remarques ! »

*Le vingtième jour : Le président du tribunal criminel de Blida en l'occurrence Antar Menouar s'est contenté tout simplement de lire les dépositions faites de l'actuel président du conseil constitutionnel à savoir Mourad Medelci alors ministre des finances, Karim Djoudi, un autre ministre des finances qui occupait au moment des faits le poste de directeur général de la trésorerie au niveau de la tutelle et Terbbèche Mohamed qui a remplacé Mourad Medelci juste après son départ. Le président a au début du procès signifié qu'il usera de son autorité pour faire venir les témoins qu'il juge utiles quitte à faire parvenir par la force publique !
*Le vingtième 1 jour : Tous les représentants des sociétés notamment étatiques ont affirmé qu'ils s'intéressaient aux dépôts de fonds au niveau de la Khalifa Bank par rapport aux taux d'intérêts attractifs proposés par Abdelmoumene Rafik Khalifa.
*Le vingt douzième jour : Mokrani Mohamed Ameziane, directeur exécutif de la mutuelle de la police a déclaré que : « L'ancien administrateur Mohamed Djellab a conseillé les déposants de laisser les fonds déposés au niveau de Khalifa Bank ! ».
*Le vingt troisième jour : Le président du tribunal criminel Antar Menouar se contente de lire les dépositions faites par l'actuel ministre de l'Habitat Tebboune Abdelmajid au cours de l'instruction judiciaire en 2004 qu'il n'avait et n'a rien à voir dans cette scandaleuse affaire et que toutes les opérations des dépôts de fonds se sont effectuées lorsque Bounakraf Abdelkader était ministre de l'Habitat.
*Le vingt quatrième jour : L'ancien ministre du travail et de la sécurité sociale à savoir Abou Djorra Soltani a déclaré à propos des 3200 milliards de centimes de fonds déposés au niveau des différentes agences bancaires par l'UGTA que : « L'actuel secrétaire général de l'UGTA en l'occurrence Abdelmadjid Sidi Said ne l'a jamais informé quant à ces opérations de dépôts ». Il a par ailleurs insisté sur la correction de l'erreur matérielle portée dans l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour de Blida et concerne la date de l'année dans laquelle il a quitté le ministère. Il a clamé haut et fort : « Je vous le répète pour la énième fois j'ai quitté le ministère en 2001 et non en 2002 ».
Il n'a pas manqué son mécontentement quant « salaire qu'il percevait en qualité de ministre et qui était de l'ordre de 06 millions de dinars alors que celui du directeur de la CNAS était 09 millions de dinars ! »
*Le vingt cinquième jour : Touati Ali, l'adjoint du gouverneur de la banque centrale d'Algérie a déclaré au cours de son témoignage dans le cadre de l'affaire Khalifa Bank que : « La banque Khalifa était malade c'est pourquoi la banque centrale d'Algérie a décidé de l'évacuer du champ bancaire pour la simple raison qu'elle avait peur qu'elle contamine les autres institutions financières notamment publiques implantées à travers le pays. Abdelmoumene Rafik Khalifa a sollicité de recapitaliser sa banque avec des avions de Khalifa Airways qui n'étaient pas d'ailleurs encore payées ! En dépit du gel du commerce extérieur, Abdelmoumene Rafik a réussi à constituer une trésorerie à l'étranger en procédant au transfert illégal de capitaux en utilisant l'instrument bancaire international Swift ».
*Le vingt sixième jour : Badsi Moncef a affirmé à l'audience que : « Le trou financier causé par Abdelmoumene Rafik Khalifa au trésor public est de l'ordre de 1,5 milliards de dollars ! ».
*Le vingt-septième jour : Moncef Badsi, le liquidateur de Khalifa Bank a affirmé au cours de son audition en tant que de témoin que : « sur une créance de 104 milliards de dinars, j'ai récupéré 10 milliards seulement ! L'opération de liquidation de la banque Khalifa enclenchée en 2003 se poursuivra lors des trois prochaines années. Il fallait rapatrier les 1,2 millions de dossiers éparpillés çà et là et il restait 5000 comptes à déboucler »
*Le vingt-huitième jour : Le procureur général demande la requalification des chefs d'inculpation contre inculpés. Il s'agit de KechadBelaid ex-directeur de l'agence de Blida, Mir Ammar, ex-directeur de l'agence de Chéraga, Fayçal Zerrouk, ex-directeur adjoint de l'agence de Blida et enfin Toudjane Mouloud ancien directeur de la comptabilité au sein de la banque Khalifa.
*Le vingt neuvième jour : Me Meziane Ali qui a plaidé en faveur de la liquidation de la banque Khalifa a estimé que : « le préjudice matériel causé suite à cette affaire est évalué à trois milliards de dollars et que plus de 251000 écritures bancaires entre sièges sont en suspens de manière globale dont 31500 au niveau de l'agence de Chéraga et 220 000 à la caisse principale, 15000 à l'agence d'El Harrach et 660 000 à l'agence de Blida et enfin 7000 dans l'agence des abattoirs d'Hussein Dey ».
Lors du même jour le procureur général du tribunal criminel de Blida à savoir Zerg El Ras Mohamed a dans son réquisitoire estimé que : « Le trou financier découvert dans ce scandale est de 03 milliards de dollars alors que les dettes d'Abdelmoumene Rafik Khalifa sont évaluées à 166 milliards de dinars ».
*Le trentième jour : Le président de l'association des victimes du groupe Khalifa a fait sensation. Selon lui, il existe plus de cinq mille victimes ayant déposé leur argent dans les caisses de la banque sans jamais le récupérer. Omar Abed fait porter le chapeau d'une escroquerie à grande échelle, unique dans les annales financières algériennes au « golden boy ». En marge de son témoignage, il a affirmé aux journalistes dans des points de presse qu'il a animé dans le grand hall du palais de la justice de la ville des roses que : « Khalifa Rafik Abdelmoumene est un escroc agréé par l'Etat ! ». Le même jour, Me Sidi Saïd Samir a estimé que selon une étude établie avec quelques avocats constitués dans cette affaire, le préjudice matériel causé aux entreprises nationales et aux petits déposants serait de l'ordre de 1,5 milliards de dollars !
Le même jour : Le procureur général Zerg El Ras Mohamed requiert des peines allant d'un an de prison de ferme contre ceux qui sont poursuivis en matière correctionnelle et délictuelle en passant de cinq, sept, dix, quinze, vingt un et la réclusion à vie. Cette dernière a été requise contre l'ex-boss du groupe Khalifa notamment Khalifa Bank, Khalifa Airways et Khalifa construction.
*Le trente unième jour : Me Bouitaouine Tayeb avocat des commissaires aux comptes poursuivis pour non dénonciation a indiqué au cours de sa plaidoirie que : « Les véritables coupables n'ont jamais été inquiétés dans ce dossier que ce soit au niveau de l'enquête préliminaire menée par les gendarmes soit au cours de l'instruction judiciaire dirigée par le doyen des juges d'instruction du tribunal de Chéraga à l'époque ! ». Le même avocat a pointé un doigt accusateur sur les hauts cadres de la banque centrale d'Algérie qui étaient selon lui « informés des différentes infractions commises notamment en matière de la gestion des finances mais au lieu de réagir sur place, ils ont préféré s'abstenir ! ». Me Bouitaouine a par ailleurs estimé que : « Si l'article 119 du code pénal n'a pas été abrogé, ces derniers pouvaient être poursuivis pour négligence manifeste ayant conduit à la perte considérable de sommes faramineuses en dinars et en devises »

*Le trente deuxième jour : Me Cheli Nora Ould Hocine a dans sa plaidoirie au profit de son client Yacine Ahmed estimé que : « Abdelmoumene Rafik Khalifa est le fils d'un célèbre personnage qui a sacrifié toute sa vie au service de l'Algérie et qui a toujours milité aux côtés de l'éternel martyr Abdelhafid Boussouf ! ». Son collègue à savoir Me Boutarek Omar a déclaré au juge d'audience que : « Pas moins de 17 ministres passaient leur temps à danser dans une villa située sur l'autoroute reliant El Biar et Ben Aknoun ! ».
*Le trente quatrième jour :Me MedjhoudaMerouane, avocat du principal accusé dans cette affaire en l'occurrence Abdelmoumene Rafik Khalifa a saisi le procureur général du tribunal criminel de Blida qui occupe le poste de premier procureur général adjoint près cette juridiction d'une plainte officielle contre plusieurs cadres de la commission entre autre monétaire de la banque centrale d'Algérie lesquels étaient en charge d'enquêter dans l'affaire de Khalifa Bank. Il s'agit notamment de Mohamed Laksaci gouverneur de la banque centrale d'Algérie, Ali Touati vice-gouverneur de ladite institution financière, Khemoudj Mohamed inspecteur général de la banque centrale d'Algérie, Mohamed Djellab, ex-ministre des finances et ancien administrateur de Khalifa Bank et Moncef Badsi, le liquidateur de la banque crée par Khalifa Abdelmoumene. L'avocat qui a brillé par sa plaidoirie reproche à travers le document remis en pleine audience au représentant du ministère public d'avoir procédé au gel du commerce extérieur de la banque Khalifa de « manière illégale » et surtout d'avoir formulé au cours de leur intervention de fausses déclarations qui visaient selon lui de « détruire la banque Khalifa ».
*Le trente-cinquième jour : Prévenus et inculpés poursuivis dans le cadre de l'affaire proprement dite la caisse principale de Khalifa Bank étaient unanimes de déclarer dans leurs derniers mots qu'ils ont adressés au président en charge du dossier qu'ils n'avaient rien à voir dans cette affaire qui avait rappelons le secoué Khalifa Bank vers le début des années 2000. Ce jour-là tout le monde sans exception notamment les avocats, les parents et proches des mis en cause et même les journalistes avaient versé de chaudes larmes à cause de l'état de santé dans lequel se trouvait le notaire Me Rahal Omar. Ce dernier avait été présenté à la dernière audience du procès sur une civière et puis sur une chaise roulante pour dire son dernier mot, affaibli par la maladie a supplié le magistrat en lui déclarant : « Je suis épuisé monsieur le président par cette affaire. Je vous en supplie monsieur le président laissez-moi rentrer chez moi ! ». Toutes les personnes qui étaient présentes dans la salle d'audiencelançaient à la direction de la composante du tribunal criminel y compris des deux membres du jury : « Sidi Rais t'lekou Allah youstrek ! » a crié la femme d'un détenu « RahouHallakBarakatallih l'habs Allah yahafedek ! » a lancé la sœur d'un autre accusé.
Le même jour le président déclare que l'affaire est mise en délibérer et annonce que le verdict sera prononcé le 23 juin en cours. Nous n'omettrons pas de signaler que ce procès qui a tenu toute l'Algérie en haleine s'est déroulé dans de très bonnes conditions et ce grâce aux cadres de la cour de juridiction de Blida qui n'ont ménagé aucun effort pour que cela se fasse ainsi et à leur tête le premier responsable du parquet général en l'occurrence AdjilZouaouiet son adjoint le procureur général Abdelaziz Zaim.

R.H



CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES

Vers le rétablissement des brigades mixtes

Dans le cadre de l'assainissement du commerce extérieur, le ministère du Commerce vient d'élaborer un projet de décret pour rétablir des brigades mixtes lui permettant de renforcer le contrôle de l'Etat sur les opérations commerciales.



Le nouveau dispositif, qui sera formé des services des administrations des douanes, des impôts et du commerce, aura pour mission de contrôler les activités d'importation, tout en étant élargi aux opérations de contrôle des autres activités économiques (production, distribution, stockage de marchandise et prestation de services), rapporte l'APS, qui cite un responsable du ministère. «Il s'agira de réactiver ces brigades, qui avaient été créées en 1997, afin qu'elles interviennent directement dans le programme d'assainissement du commerce extérieur engagé par le ministère du Commerce», selon le même responsable. Ce nouveau dispositif devra donner un nouveau souffle en matière d'organisation de ces brigades, avec une coordination plus appropriée et appuyée par davantage de moyens leur permettant de mener à bien les missions qui leur seront confiées. L'action de ces brigades sera orientée plus particulièrement vers le commerce extérieur avec «un programme de contrôle qui sera arrêté par ces unités de contrôle». A cet effet, «ces brigades mèneront des investigations sur les pratiques illicites, tout en se penchant sur les opérations de facturation et de transfert de devises». Le décret exécutif 97-290 avait institué et organisé un comité interministériel de coordination, des comités de coordination de wilaya ainsi que des brigades mixtes de contrôle conjoint entre les services des impôts et des douanes et ceux chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes du ministère du Commerce. Les brigades mixtes de contrôle, selon le décret en vigueur qui sera modifié, sont chargées d'effectuer des contrôles auprès de personnes physiques et morales réalisant des opérations d'importation et de commercialisation dans les conditions de gros ou détail et, d'une manière générale, auprès de toute personne intervenant dans les circuits commerciaux, et ce pour s'assurer de la conformité de ces opérations avec les législations fiscale, douanière et commerciale. Le prochain dispositif, qui régira les brigades mixtes, entre dans le cadre de l'opération d'assainissement du commerce extérieur marqué par les surfacturations des importations et le transfert illicite de devises dans un contexte, marqué par une hausse vertigineuse des importations et une chute des cours de pétrole. En application des recommandations édictées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lors du Conseil restreint, pour définir les mesures de rationalisation des importations et de lutte contre l'évasion des capitaux, deux groupes de travail avaient été installés. Le premier groupe, installé au niveau du ministère du Commerce, est chargé d'élaborer les actions à entre prendre pour assurer une meilleure gestion et la rationalisation des importations. Quant au second groupe, qui est composé de représentants du ministère du Commerce ainsi que des deux administrations douanière et fiscale, il a pour mission de suivre, d'une manière «rigoureuse, précise et permanente», toutes les transactions qui concernent le commerce international afin de limiter l'évasion des capitaux vers l'étranger.

Z. M.

ETUDE SUR LA PME DESTINÉE AUX ENTREPRENEURS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ALGÉRIENNES

«L'environnement contextuel ne constitue pas une menace»

UNE ÉTUDE de haut niveau qui vise à déterminer l'effet des programmes de mise à niveau sur la performance de la PME dans un environnement ouvert et intense (cas de l'Algérie), a été réalisée par M. Boudjemaa Amroune, Ph.D. administration des affaires Option Management Gestion internationale de l'Ecole des Sciences de la Gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM).

Selon M. Boudjemaa, «cette étude est indépendant ; elle relève d'une initiative personnelle et elle n'est financée par aucun organisme». Tel que souligné dans cette étude, les recherches effectuées ont démontré que «l'Algérie est un pays en transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché. Les éléments macroéconomiques et politico-économiques ont provoqué une situation microéconomique cruelle au sein des PME. Ce contexte de transition riche et complexe pourrait être décrit comme généralement inévitable. Par ailleurs, les résultats de notre recherche pour le contexte algérien confirment que l'environnement n'est pas déterministe en absolu, mais plutôt favorable.

L'entrepreneur algérien peut naviguer sur les mers houleuses de son environnement. Donc, l'environnement en Algérie est neutre, malgré que le Forum des chefs d'entreprises « FCE » et la Confédération nationale du patronat algérien «CNPA» et les déclarations des chefs de grands groupes industriels considèrent l'environnement menaçant.

Nous considérons que l'effet négatif de l'environnement perçu par les chefs d'entreprises est purement médiatisé.

Mais faites attention, notons que notre recherche a porté principalement sur les petites entreprises de 10 à 49 employés et les très petites entreprises de 1 à 9 employés. Pour les petites et moyennes entreprises algériennes, l'environnement contextuel ne constitue pas une menace.

Il a été rapporté que «l'étude est importante du fait que peu de recherches ont étudié académiquement le programme de mise à niveau, notamment en Algérie».

L'étude répond à un besoin, et ce compte tenu de l'importance donnée par les autorités publiques dans les pays en développement à ces programmes de mise à niveau.

En Algérie, après un élan remarquable durant les années soixante-dix et à la première moitié des années quatre-vingts, l'économie algérienne planifiée montre de grands signes d'asphyxie en raison d'un retournement brutal des contingences externes mondiales qui ne fait que mettre en évidence les difficultés structurelles de l'économie algérienne.

Ces conjonctures ont influé grandement sur le tissu industriel algérien majoritairement de statut public. L'industrie algérienne a affronté les pires conditions de la concurrence étrangère qui s'intensifiera davantage.

Suite à cette problématique, l'Algérie a entamé un processus de désindustrialisation par la privatisation des entreprises publiques et le licenciement de ses employés.

Dans cette optique, un bon nombre de problèmes entravent le développement entrepreneurial et la promotion du secteur de la PME en Algérie. Les problèmes communément connus, entre autres, sont: les méthodes de gestion des entreprises obsolètes du fait de l'absence de culture managériale caractérisant notamment la propriété familiale et les lacunes structurelles, managériales, stratégiques et organisationnelles. Ces contraintes laissent la PME sous le contrôle d'intérêts familiaux, tant dans sa gestion que dans son capital.

Ces PME ont été réticentes à s'ouvrir sur le marché tant intérieur qu'extérieur.

Les opérations de transfert, de fusion et de consolidation d'entreprises sont rares. Les acquisitions par des entreprises étrangères sont toujours très limitées. Donc, pour pallier cette problématique riche et complexe, à l'instar des pouvoirs publics dans les pays en développement, les autorités publiques algériennes ont dressé et mis en œuvre des programmes de mise à niveau pour le secteur de la PME algérienne.

Ces programmes sont développés et chapeautés par un conseil consultatif chargé par la mise à niveau des entreprises. Les programmes de mise à niveau en Algérie ont réussi à mettre, jusqu'à présent, quelques milliers de PME afin de les insérer dans l'arène de la concurrence tant nationale qu'internationale et d'améliorer leurs performances.

A. Timizar

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ À ANNABA

Fermeture de quatre boucheries

QUATRE boucheries ont fait l'objet de décision de fermeture depuis le début du mois de ramadhan pour entrave à l'activité des agents de contrôle de la qualité. Leurs gérants seront poursuivis en justice sur la base de procès-verbaux d'infraction établis à leur encontre. Par ailleurs, 870 kg de viande dont 340 kg de poulets congelés écoulés sous l'étiquette «poulets frais» ont été saisis durant la même période. Des infractions ont également été relevées par les agents de contrôle de la qualité de la Direction du commerce concernant les conditions de conservation et d'hygiène des viandes rouges et de leurs dérivés. Profitant de la méconnaissance des consommateurs à propos concernant le fonctionnement de la filière des viandes, certains bouchers n'hésitent pas à recourir à des pratiques malveillantes pour écouler leur marchandise, et ce même aux dépens de la santé d'autrui. Parmi ces pratiques figurent la mise en place d'un système d'éclairage des étals des boucheries, de façon à donner une couleur attirante aux viandes bovine et ovine impropres à la consommation, ainsi que l'utilisation de l'eau Javel pour enlever toute odeur nauséabonde pouvant se dégager du poulet exposé à la vente.

N. C.

BIRTRARIA

Le centre hospitalier Aït Idir sans scanner



Le centre hospitalier Aït Idir, du nom d'un officier de l'ALN, médecin de son état, tombé au champ d'honneur en 1958, est spécialisé dans les soins et les opérations chirurgicales en neurochirurgie. C'est le plus important du pays, et on y vient de partout pour se soigner. Les éminents médecins qui y pratiquent font de leur mieux pour répondre aux besoins des nombreux malades. Mais, car il y a un mais, ils travaillent d'une façon presque empirique, puisque l'appareil essentiel, le scanner, qui permet de diagnostiqués et d'opérer au mieux - leur fait défaut. La direction de l'hôpital, avec l'accord du ministre de la Santé, a passé commande pour cet appareil. Le scanner est arrivé, il est en veilleuse au port d'Alger, mais la douane refuse de le libérer, sous le prétexte qu'il manque l'autorisation de l'ONDA (Office droits d'auteur) (sic…), puisque dans le scanner il y aurait une imprimante. Pendant ce temps, des malades souffrent et certains meurent pour l'imprimante d'un scanner.

ILS S'ÉLÈVENT CONTRE LES DÉPASSEMENTS DE LA DIRECTION À LEUR ENCONTRE

Sit-in des travailleurs de la Direction du commerce de Tizi-Ouzou

LES TRAVAILLEURS de la Direction du commerce de la wilaya de Tizi-Ouzou ont organisé hier un sit-in devant la wilaya pour exiger l'amélioration de leurs conditions socioprofessionnelles. Une action de protestation à laquelle avait appelé la section syndicale affiliée à l'UGTA, qui parle de la «réhabilitation du travailleur dans sa dignité et sa crédibilité». Les syndicalistes estiment, en effet, que des dépassements à l'égard des fonctionnaires sont enregistrés dans l'enceinte même de la Direction du commerce, ce qui est en contradiction avec certains articles de loi de la Fonction publique. On évoque, à titre d'exemple, la loi 06-03 dans ses articles 26, 37 et 38, qui parlent des conditions de travail à l'intérieur d'un établissement public et de la préservation de la dignité des travailleurs. «Au niveau de notre direction, explique l'un des protestataires, l'intégrité morale et physique du personnel n'est pas respectée et nous faisons face à des dépassements flagrants, des intimidations et des provocations de la part des responsables de la direction, à leur tête le directeur lequel nous considère comme adversaire au lieu de partenaire». Les travailleurs ont tenu, par la même occasion, à manifester leur soutien à une employée de l'Inspection de Draâ El-Mizan qui a fait l'objet d'une agression de la part du directeur de cette instance. Aussi, la section syndicale demande à ce qu'une commission d'enquête soit dépêchée en vue d'enquêter sur la situation qui prévaut au sein de ladite direction et de faire la lumière sur tous les dépassements. **A. D.**

UNE COMMISSION AD HOC CHARGÉE DU SUIVI DU DOSSIER RELATIF À LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE BIENTÔT CRÉÉE

Le ministère de la Santé invite le SNPSP à la participation

Une commission ad hoc chargée de l'élaboration du plaidoyer et du suivi du dossier relatif à la formation complémentaire nécessaire à l'alignement sur les nouveaux diplômes de doctorat en médecine dentaire et en pharmacie sera créée prochainement.

«Le Syndicat national des praticiens de santé publique a reçu un écrit du ministère de la Santé l'invitant à désigner deux représentants pour la commission ad hoc chargée de l'élaboration du plaidoyer et du suivi du dossier relatif à la formation complémentaire nécessaire à l'alignement sur les nouveaux diplômes de doctorat en médecine dentaire et en pharmacie», a indiqué un communiqué rendu public, hier.

Cette invitation intervient quelques jours seulement après la décision du bureau national du SNPSP de convoquer un Conseil national ordinaire élargi le mois d'octobre prochain. Celui-ci devra trancher sur les nouvelles formes de protestation à adopter pour répondre à l'empêchement des médecins généralistes de tenir un rassemblement le 10 juin devant le Palais du gouvernement, à Alger. Ce Conseil national, qui regroupera l'ensemble des bureaux



DR

locaux constitués au sens de la situation organique 2014 - 2015, aura lieu à Alger les 16 et 17 octobre prochain.

La prochaine réunion du bureau national de ce syndicat a été fixée au 10 septembre de l'année en cours. Réuni la semaine dernière, en session ordinaire, le bureau national du SNPSP a procédé à l'évaluation de la situation socioprofessionnelle des praticiens de santé publique. « Les situations d'entrave au libre exercice syndical et la démarche d'affrontement, érigée en mode de gestion du dialogue social par le ministère de tutelle dans sa relation avec le SNPSP «, a été également à l'ordre du jour de cette réunion. Le bureau national du SNPSP a, à l'issue de cette réunion, abordé les mesures répressives qui ont concerné le rassemblement pacifique du 10 juin dernier devant le alais du gouvernement.

Le SNPSP tient à réitérer son attachement à sa plateforme de revendications qui se résume en « l'application de l'instruction du Premier ministre portant intégration dans le grade de «principal» de tout praticien cumulant dix ans d'ancienneté, l'alignement sur les nouveaux diplômes de doctorat pour les pharmaciens et les médecins dentistes avec classification sur la grille des salaires des fonctionnaires, ainsi que l'intégration du SNPSP, à part entière, dans tout le processus d'organisation des concours de promotion aux grades de «principal» et «en chef». Ce syndicat revendique également l'ouverture officielle du projet d'amendement du statut particulier des praticiens médicaux généralistes, négocié et remis à la DGFP le mois d'avril 2011. Cette organisation syndicale a appelé à la tenue obligatoire des assemblées générales locales des adhérents et des conseils régionaux (Centre, Est, Ouest et Sud-Centre) avant la tenue de son Conseil national dont les P.V seront soumis au Conseil national.

Lynda Louifi

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE SAAD DAHLEB - BLIDA1 -

Avis d'attribution Provisoire de marché

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 413020000090049

Conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 2 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, l'université Saad Dahleb de Blida 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de concours d'architecture national N°02/USDB/2014 relatif à l'étude et suivi pour la réalisation du centre régional de dispositifs électroniques à l'université Saad Dahleb Blida1, que l'attribution provisoire a été prononcée en faveur du bureau d'études ci-dessous cité :

BET retenue	Délai d'Etude et Suivi	Montant de l'offre en TTC	Note Technique / 100pts	Observation
BET ABDELAZIZ Hocine N/F : 153071700158142	l'étude : 60 jours le suivi : 18 Mois	17 295 672,00	67,49	**Le mieux disant**

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Blida dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux, et ce conformément à l'article 114 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.

Conformément à l'article 125 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires désirant voir les résultats de délibération de la commission d'évaluation, sont tenus de se présenter au Vice rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation de l'université Blida1 dans un délai ne dépassant pas les (03) trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.

Le Jeune Indépendant du 23/06/2015 / ANEP N° 332 211

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية بجاية
مديرية البيئة

قرار رقم 2015/1338 يتضمن فتح تحقيق عمومي لمدى التأثير على البيئة لمشروع معصرة زيتون S/SOL+RDC en، لفائدة السيد بن عزوز بوزيد، بالمكان المسمى لوطة قرية بوحية بلدية: صدوق.

إن والي ولاية بجاية

- بمقتضى القانون رقم 84-09 المؤرخ في 04 فيفري 1984 المتعلق بالتنظيم الإقليمي للبلاد.
- بمقتضى القانون رقم 85-05 المؤرخ في 16 فيفري 1985 المتعلق بحماية الصحة وترقيتها المعدل والمتمم بالقانون 13-08 المؤرخ في 20 جويلية 2008.
- بمقتضى القانون رقم 90-29 المؤرخ في 1990/12/21 المتعلق بقانون التهيئة والتعمير المعدل والمتمم.
- بمقتضى القانون رقم 90-30 المؤرخ في 1990/12/21 المتعلق بالأملاك الوطنية المعدل والمتمم.
- بمقتضى القانون رقم 03-10 المؤرخ في 2003/07/19 المتعلق بحماية البيئة في إطار التنمية المستدامة.
- بمقتضى القانون رقم 05-12 المؤرخ في 04 أوت 2005 المتعلق بالمياه المعدل والمتمم.
- بمقتضى القانون رقم 11-10 المؤرخ في 22 جوان 2011 المتعلق بالبلدية.
- بمقتضى القانون رقم 12-07 المؤرخ في 21 فيفري 2012 المتعلق بالولاية.
- بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في 30 سبتمبر 2010 المتضمن تعيين السيد حمو أحمد التوهامي واليا لولاية بجاية.
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 94-215 المؤرخ في 27 جويلية 1994 المحدد لقواعد تنظيم أجهزة الإدارة العامة في الولاية وهياكلها.
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 95-265 المؤرخ في 06 سبتمبر 1995 الذي يحدد صلاحيات مديرية التقنين والشؤون العامة والإدارة المحلية وقواعد تنظيمها وعملها.
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-60 المؤرخ في 27 جانفي 1996 المتضمن إنشاء مفتشية البيئة في الولاية المحدل.
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-198 المؤرخ في 31 ماي 2006 المحدد للتنظيم المطبق على المنشآت المصنفة لحماية البيئة.
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 07-144 المؤرخ في 19 ماي 2007 الذي يحدد قائمة المنشآت المصنفة لحماية البيئة.
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 07-145 المؤرخ في 19 ماي 2007 الذي يحدد تطبيق ومحتوى وكيفيات المصادقة على دراسة وموجز التأثير على البيئة.
- بموجب القرار الولائي رقم 14-2055 المؤرخ في 2014/10/19 المتضمن تعديل أحكام القرار الولائي رقم 14/919 المؤرخ في 04 ماي 2014 المتضمن تجديد لجنة مراقبة المؤسسات المصنفة على مستوى الولاية.
- بموجب القرار الولائي رقم 15/1242 المؤرخ في 2015/05/25 يتضمن تعديل أحكام القرار الولائي رقم 15/684 المؤرخ في 2015/03/18 المتضمن تعيين الأشخاص المؤهلين للقيام بمهام المحافظين المحققين في مجال التحقيقات حول الملائمة وعدم الملائمة لسنة 2015.
- بناء على الموافقة المبدئية رقم 15/288 لمصالح البيئة للولاية بتاريخ 2015/02/23 على دراسة التأثير على البيئة المنجزة من طرف مكتب الدراسات التقنية للبيئة انسيكت.

باقتراح من السيد مدير البيئة للولاية

يقـرر

المادة الأولى : يفتح تحقيق عمومي لمدى التأثير على البيئة لمشروع معصرة زيتون S/SOL+RDC en، لفائدة السيد بن عزوز بوزيد، بالمكان المسمى لوطة قرية بوحية بلدية: صدوق ، وذلك إبتداءا من 2015/06/21 إلى غاية 2015/07/20.

المادة 02 : يعين السيد : هارون مولود فرع الموارد المائية ، كمحافظ محقق للقيام بتسجيل كل الملاحظات الكتابية أو الشفوية التي يمكن أن يبديها المواطنون أو المصالح المعنية بخصوص المشروع في سجل مرقم وموشر عليه يفتح لهذا الغرض، وفي حالة تعذرها يستخلفه السيد حملاوي محند الصالح، فرع الفلاحة.

المادة 03 : يفتح السجل على مستوى بلدية صدوق، في فترة أوقات العمل الرسمية خلال مدة شهر المقررة للتحقيق وذلك لكي يتسنى لكل شخص الإطلاع عليه كل يوم (ماعدا أيام الجمعة والسبت وأيام العطل)، ويدون ملاحظاته أو يرسلها كتابيا إلى المحافظ المحقق.

المادة 04 : يقوم المحافظ المحقق بإجراء كل التحقيقات وجمع المعلومات التكميلية الرامية إلى توضيح العواقب المحتملة للمشروع على البيئة على أن يختم التحقيق برأي صريح حول الملائمة أو عدم الملائمة.

المادة 05 : يشهر هذا القرار عن طريق التلصيق بمقر الولاية، وكذا دائرة وبلدية صدوق، كما يشهر بجريدتين يوميتين لتمكين المواطنين من الإطلاع عليه.

المادة 06 : يكلف السادة : الأمين العام للولاية، مدير التنظيم والشؤون العامة، مدير البيئة، رئيس دائرة صدوق، رئيس المجلس الشعبي لبلدية صدوق، والمحافظ المحقق، كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي سيدرج ضمن نشرة القرارات الإدارية للولاية.

الوالـي

Réf. : 067/15

LE MÉTRO D'ALGER DURANT LE RAMADHAN

Le moyen de transport par excellence pour les Algérois

Le métro d'Alger réalise d'éclatantes performances pour le transport des Algérois. La dernière prouesse inscrite est celle de l'adaptation de conditions particulièrement appropriées au mois de ramadhan.

Ainsi, le citoyen retardataire est complètement assuré en prenant le métro, qu'il arrivera à temps pour la prière du maghreb et déguster ensuite, toute chaude, la chorba traditionnelle.
En effet le métro d'Alger ne cesse pas ses activités à l'heure de la rupture du jeûne. Ici, il faudra saluer les équipes de service pendant ce moment avec une mention particulière pour le conducteur, qui doit se passer de prendre le ftour en famille.
C'est une première dans les annales d'Alger durant le ramadhan où tout s'arrête totalement l'heure de la rupture du jeûne. Pour le métro d'Alger, le service continue sans interruption assurant les veillées de ce mois. Le dernier départ est à 1h30 du matin des stations terminus.
Ce qui est encore plus louable, c'est le rapprochement serré des intervalles de passage des trains. Le voyageur n'attend presque pas aux stations, évitant l'engorgement, les bousculades ou le manque de place. Ici , c'est la royaume des grands espaces aussi bien dans les stations que dans les rames ultra spacieuses, confortables dotées d' air conditionné et en plus, abondamment éclairées.
Le citoyen algérois ne pouvait rêver d'un transport aussi parfait, rapide et sûr, alliant également la propreté, la discipline et la sécurité. Sur ce dernier plan, depuis la mise en service du métro d'Alger, aucun incident ni accident n'a été signalé, une performance à inscrire dans le livre Guiness des records.


DR

Il faut ajouter l'amabilité du personnel, accueillant, disponible, à l'écoute du voyageur. Ce sont des jeunes pour la plupart qui servent dans le métro souvent avec un bagage intellectuel élevé.
Il faut signaler que depuis peu, les communications téléphoniques sont accessibles dans tout le réseau.
De plus, l'administration de ce moyen de transport urbain a mis en place une batterie de mesures pour faciliter les déplacements. Parmi celles-ci les abonnements mensuels. Les seniors sont privilégiés avec une carte d'accès mensuelle, électronique et très pratique, au prix de mille dinars. Les jeunes paient en peu plus, mille deux cents dinars et le citoyen normal, mille cent -quatre-vingt dinars. Cette somme reste très compétitive, vu les immenses services rendus par le métro, ne serait-ce que l'élimination des terrifiants embouteillages, le soleil implacable de l'été et la pluie et le froid de l'hiver.
Vivement son extension jusqu'à la place des Martyrs ! Une bonne nouvelle à ce sujet, c'est l'ouverture, ce 5 juillet, fête de l'indépendance, du tronçon le reliant à El Harrach. En attendant cet heureux évènement tout proche, le métro d'Alger reste le moyen de transport champion pour ce mois de ramadhan.

Kamel Cheriti

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE

Quatre prix pour les majors de la promotion sortante

A LA FIN de la semaine dernière une cérémonie de clôture de l'année universitaire 2014-2015 a eu lieu à l'Institut national de musique, en présence de M. Djamel Ghazi directeur de l'institut, ainsi que des étudiants. Sur les vingt-six étudiants ayant fini leurs études cette année, quatre majors de promotion ont été récompensés par des prix, les prédestinant à un brillant avenir dans l'art musical.
Ces quatre lauréats sont issus des deux grandes disciplines enseignées à l'INSM, à savoir la musicologie et la spécialité chant et instrument. La liste de ces majors de promotion s'établit comme suit : El-Amine Anis premier, déjà virtuose du violon, DramchiMérouane deuxième, excellent en musicologie, Madoui Madjid troisième, aussi fort dans cette discipline, Benabdellah Mehdi, chant et instrument, lui-même un prodige du piano.
Le directeur n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction suit aux performances obtenues par ces quatre étudiants ainsi que l'engagement de leurs enseignants. Il a souligné l'importance de la formation académique dans la carrière des musiciens aujourd'hui. Lui-même exerce en qualité de soliste au sein de l'Orchestre symphonique national, donnant la preuve vivante du jeu d'un instrument dans les règles de l'art. Djamel Ghazi enrichit en effet les programmes des concerts de l'Orchestre symphonique national par ses passages fort remarqués en soliste, avec la flûte traversière. En théoricien, il manifeste la volonté d'enrichir et d'élargir le contenu des formations dispensées dans l'institut qu'il dirige : «Je voudrais spécialiser davantage les deux grandes disciplines enseignées chez nous, à savoir la musicologie, à laquelle je voudrais associer davantage le génie créatif artistique aux techniques scientifiques.
Pour le second domaine, je souhaiterais instituer particulièrement deux autres spécialités : la formation des ingénieurs du son ainsi que la réalisation et la conception des logiciels en musique.» Djamel Ghazi est d'autant plus compétent dans la mise en œuvre d'un tel projet, à la lumière des recherches qu'il a entreprises en musicologie. Sa thèse de magistère avait déjà pour objectif la mise en place d'outils didactiques actuels ainsi que l'émergence d'une méthode pédagogique moderne afin de revaloriser l'enseignement traditionnel de notre patrimoine musical.
Sa contribution sur ce plan théorique est plus que nécessaire, voire impérative, au moment où tout notre monde musical s'accorde à hisser la musique de notre patrimoine au niveau universel. Cette voie ne peut être obtenue que par l'utilisation des techniques modernes qui révolutionnent l'art musical d'aujourd'hui et les visions d'avant-garde de Djamel Ghazi. Celles-ci s'accordent parfaitement avec ce cheminement rationnel en symbiose justement avec le monde moderne.

K. C.

SELON MÉTÉO ALGÉRIE

Début de canicule aujourd'hui

LA SEMAINE sera marquée par des températures hausses, voire caniculaires, a indiqué, hier, l'Office national de la météorologie dans un bulletin météo spécial (BMS), cité par la radio nationale. La validité de ce BMS est en cours jusqu'à vendredi prochain, précise la même source. Selon Météo Algérie, il fera plus chaud à partir d'aujourd'hui aussi bien dans le Nord que dans le Sud du pays. Les températures dépasseront les 35 degrès sur les régions côtières et pourraient atteindre 47 degrès dans le Sud du pays. À Alger, des températures de 35 degrés seront enregistrées. À Mascara, Chlef et Relizane, le thermomètre affichera plus de 40 degrès, selon la même source.

INTERNET

Algérie Télécom lance la formule Wici à Tizi Ouzou

DU NOUVEAU pour les internautes de la capitale du Djurdjura. Algérie Télécom, l'entreprise publique algérienne de téléphonie, vient effectivement de lancer l'opération Wici, une nouvelle formule de connexion à Internet. Le lancement officiel de cette nouvelle formule a eu lieu avant-hier après le ftour, plus exactement à 23 heures, au niveau du jardin M'barek-Aït Menguellet, ex-gare routière de Tizi Ouzou. A l'issue de cette cérémonie, qui a regroupé les autorités locales et surtout un public très nombreux – celui-ci a l'habitude de fréquenter ce jardin notamment durant les soirées du ramadhan –, les animateurs d'Algérie Télécom ont eu fort à faire avec tous les curieux qui se sont rapprochés de leur stand.
Selon le directeur des services opérationnels d'Algérie Télécom, Mohamed Chaouch, les internautes pouvant profiter des offres de Wici sont ceux résidant à un rayon ne dépassant pas 300 mètres de l'antenne parabolique. « Naturellement, nous ne nous limiterons pas à la seule antenne existante à ce jour», souligne Mohamed Chaouch. Et de préciser qu'effectivement, à l'avenir, tous les citoyens de la wilaya de Tizi Ouzou pourront bénéficier de cette formule. La mise en place des antennes paraboliques obéira donc à la logique du calendrier. Aussi, les internautes intéressés par ce moyen de connexion, baptisé « Your's name «, peuvent dès lors adresser leur demande à Algérie Télécom en présentant une photocopie de leur carte nationale d'identité. Ils se verront proposer, après avoir obtenu leur propre code secret, trois formes d'alimentation de leur clef USB. La première à 100 DA, laquelle a une validité d'un jour ; la seconde à 500 DA, valable une semaine, et la troisième et dernière à 1 000 DA, d'une validité d'un mois. L'avantage qu'offre l'alimentation de la clef USB pour un montant de 1 000 DA est que la consommation est illimitée durant ce laps de temps, à savoir un mois. Il est vrai aussi que si l'internaute venait à ne pas ouvrir une seule fois de page internet, son crédit partirait en fumée, car, rappelons-le, c'est l'élément temporel seul qui est pris en considération. Est-ce une nouvelle ère internet avec Algérie Télécom ? Tout porte à le croire !

S. T.

MOBILIS LANCE LE SERVICE

SMS Info Ramadhan

AVEC « Mobinfo «, pendant tout le mois sacré de Ramadhan, les clients postpayés et prépayés de Mobilis pourront profiter de deux bouquets d'informations par SMS inédits, à un tarif exceptionnel.
Accessible sur tous les mobiles, et disponible en langue arabe et française, «Mobinfo» propose deux bouquets de contenus ramadhanesques : Douaa, Adhkar, Hadith, Boukalate, recettes, etc….
Bouquet pratique ou bouquet religieux sont proposés à seulement 35 Da TTC pour tout le mois de Ramadhan, et sont aussi disponibles à la demande pour 4DA TTC /SMS.
Pour recevoir les contenus, il suffit d'envoyer les mots clés par SMS au 620 Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de Mobilis www.mobilis.dz ou sur notre page Facebook.

SORTIR

CHAABI
Soirées au Carrefour des artistes (terrasse de la Pêcherie d'Alger) jusqu'au lundi 13 juillet. 22h30. Accès libre.
Aujourd'hui, mardi 23 juin : Nassim Bour.
Mercredi 24: Tahar Zehani.
Jeudi 25 juin: Zerrouk Mokdad.
Vendredi 26: Nacer Mokdad.
Samedi 27: Fayçal Hedroug.

ANDALOU
3e Festival de musique et de chant andalous de Kouba, Alger. 22h30. Salle des fêtes. Aujourd'hui, mardi 23 juin, Al Inchirah d'Alger ; Al Inchirah de Constantine.
Mercredi 24 : Fen El Açil de Koléa ; Wicheh Al Andalous de Mostaganem.

SOUND
3e édition du Festival Wellsound jusqu'au mercredi 15 juillet. Chapiteau du Hilton Hôtel, Alger. 21h30. Aujourd'hui, mardi 23 juin, Dalia Chih de Constantine.

HUMOUR
L'humoriste Bouchra Beno en représentation à Alger. Le jeudi 25 juin. 22h30. Patio de La Belle Etoile, El Biar.

ROCK
Le chanteur et guitariste Nadir L'Eghrib en concert à Alger. Le vendredi 26 juin. 22h. Musée national des Beaux-arts.

FOLK
La chanteuse et guitariste Souad Massi en concert. Samedi 27 juin. 21h30. Théâtre de verdure, Alger. En première partie : la chanteuse pop Amel Zen.

VENISE
Expo photos Eaux de-là d'Anne Saffore. Institut français d'Alger jusqu'au samedi 4 juillet. Une réappropriation de la beauté des lieux de la lagune vénitienne et de ses îles enchanteresses.

GNAWA
Amazigh Kateb et son groupe Gnawa Diffusion en concert. 22h30. Le dimanche 5 et le lundi 6 juillet. Festival Wellsound. Chapiteau du Hilton Hôtel, Alger.

CINEMA
Cinéma sous les étoiles. Films de France du dimanche 05 juillet au mardi 07 juillet. Jardins de l'Institut français d'Alger. 22h30.
Dimanche: Western de Manuel Poirier (comédie, 135', 1997). Avec Sergi López, Sacha Bourdo, Elisabeth Vitali.
Lundi: L'italien d'Olivier Baroux (comédie, 102', 2010). Avec Kad Merad, Valérie Benguigui, Roland Giraud.
Mardi: Mais où est donc passé la 7e compagnie ? de Robert Lamoureux (comédie, 95', 1973). Avec : Jean Lefebvre, Pierre Mondy, Aldo Maccione, Robert Lamoureux.

MUSEE
Exposition d'œuvres d'art restituées à d'autres nations, jusqu'au jeudi 10 décembre. Musée des antiquités et des arts islamiques, Alger. Accès : 200 DA.

CLIP
1e Nuit du clip à Béjaïa par l'association Project'heurts, organisatrice des Journées cinématographiques de Béjaïa. Jeudi 25 juin. Le clip musical est de toutes les innovations techniques, de toutes les avant-gardes esthétiques. Clips à envoyer avant le lundi 1er juin. Adresse : nuitduclip@gmail.com

FELIV
Jeunesse : Concours de nouvelles du 8e Festival international de la littérature et du livre de jeunesse (du 23 au 29 juillet à Riadh El Feth, Alger) en arabe, tamazight, français sous le thème Le retour. Date limite d'envoi fixée au 06 juillet.
Enfance : Concours J'illustre un conte du patrimoine pour enfants de 6 à 14 ans : Un texte, une illustration (dessin, collage, photographie, …), un titre de livre fictif. Date limite d'envoi fixée au 30 juin.
Consulter : www.feliv.dz

10e FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAÂBI

A la mémoire de Messaoudi et Nouni

La dixième édition du Festival culturel national de la chanson chaâbi s'annonce avec la qualification de vingt-quatre candidats pour une compétition qui se déroulera du jeudi 25 au mardi 30 juin à Riadh El Feth à Alger.



Lors d'une conférence de presse à Alger, ce dimanche 21 juin, au forum du quotidien national El Moudjahid, consacrée à la présentation du programme de cette nouvelle édition du Festival de la chanson chaâbi, le commissaire Maâmar Guenna, également directeur de l'Office de Riadh El Feth, a précisé que les candidats retenus sont issus de neuf wilayas d'Algérie au terme de la phase de présélection. Des critères de sélection qui reposent sur critères de sélection des ces candidats reposent sur l'exécution vocale, la maîtrise du rythme, l'authenticité du texte, la diction et la présentation de la tenue lors de la soirée.
Après la rupture du jeûne, les soirées seront animées à l'espace Agora de Riad El Feth par les artistes candidats avec un orchestre dirigé par Abdelkrim Amimour, mais aussi en hors compétition par de grands interprètes du genre chaâbi. Les mélomanes auront alors rendez-vous, lors de la soirée d'ouverture, avec la mezzo-soprano Nassima Chabane qui affectionne le chaâbi autant que son répertoire de musique andalouse. Il y aura également Toufik Aoun, Mohamed Ryad Berejdel, Abdelkader Chercham, l'un des élèves brillants du maître El Hadj Mhamed El Anka, et d'autres vedettes. Quant à la clôture, elle sera marquée, comme l'an dernier, par Abdelkader Chaou. En dehors de la scène musicale, les après-midi seront consacrés, au cercle Frantz-Fanon à Riadh El Feth, à des ateliers accessibles aux candidats autour de l'apprentissage des rudiments de la musique et du chant chaâbi, Aussi, des conférences thématiques inhérentes à ce patrimoine musical seront animées par des professeurs spécialistes en la matière. «L'aspect académique et scientifique sera de toute évidence mis en avant», d'après M. Guenna, durant ces conférences. Le poète Ahmed Bouziane interviendra sur Les fonctions de qasidat el melhoune, le professeur Mohamed Mehenek sur L'apprentissage des fondamentaux de la musique et techniques vocales et le Dr. Saada Yacine sur L'étude sociologique du melhoune. Présidé par Lounes Aissaoui, le jury est composé de l'artiste chaâbi Kamel Fardjallah, Mohamed Mehenek, Mohamed Saadaoui, Yacine Saada, Kamel Stambouli et Ahmed Bouziane. Il se prononcera pour récompenser les trois meilleurs candidats en leur décernant des prix dotés d'une somme d'argent : 500 000 DA pour le premier prix, 300 000 DA pour le deuxième prix et 150 000 DA pour le troisième prix. Un quatrième prix sera attribué, celui du jury qui est de 100 000 DA. Tout au long de cette manifestation, les festivaliers rendront à titre posthume un hommage aux regrettés Kamel Messaoudi (1961-1998) et Rachid Nouni (1943-1999), deux figures marquantes du chaâbi de la région algéroise. Institué en 2006, le Festival national de la chanson chaâbi s'attelle à la préservation du patrimoine de ce genre de musique populaire et à son authenticité.

R. C.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE
Jeudi 25 juin. 22h. Hommage à Kamel Messaoudi et Rachid Nouni.
Candidats : Saadi Amine d'Alger, Dahouia Baghdad de Chlef, Mokhtar Achouri de Béjaïa, Adda Guerrouani de Tiaret.
L'invitée : Nassima Chabane.

9e FESTIVAL NATIONAL DE LA MUSIQUE HAWZI DE TLEMCEN

Quinze formations attendues

QUINZE associations musicales nationales prendront part à la neuvième édition du Festival national de la musique hawzi de Tlemcen, prévu du 4 au 10 juillet à la maison de la culture Abdelkader-Alloula. Les associations qui vont concourir pour les trois premières places du festival représenteront les wilayas d'Oran, Sidi Bel-Abbes, Blida, Alger, Constantine, Mascara, Tlemcen et Tiaret. Outre les associations musicales participantes à cette nouvelle édition de ce festival, une vingtaine d'artistes chanteurs algériens animeront également des soirées au Théâtre de verdure de la maison de la culture qui vient de faire peau neuve pour abriter ce grand évènement musical national, ainsi que dans les villes de Nedroma et Marsa Ben Mhidi. Un jury composé de trois artistes confirmés dans ce genre musical va départager l'ensemble des associations participantes. L'association Nedjm Kortoba de Constantine avait décroché le premier prix de la précédente édition. D'autre part, le public tlemcénien aura droit à un programme d'animation culturelle et artistique varié devant égayer les soirées ramadhanesques, a-t-on appris auprès de la direction de la maison de la culture Abdelkader-Alloula. Dans ce cadre, une quinzaine de soirées musicales dans les genres andalou, inchad et gnaouie, sont prévues au grand bonheur du public qui aura l'opportunité de voir se produire, au niveau de la salle des spectacles de la maison de la culture et du Théâtre de plein air de Koudia, des chanteurs et chanteuses de renom. Parmi ces vedettes figurent Karim Boughazi, Lila Borsali, Hamid Taleb Bendiab et autres troupes, à l'instar de Foursane Lalla Maghnia , Zedma de Bouira en plus de la troupe des Aissaoua de Tlemcen et autres. Elles contribueront à conférer à ces soirées du mois sacré une ambiance conviviale exceptionnelle. Par ailleurs, le public aura l'embarras du choix puisque le palais de la culture Abdelkrim-Dali propose également des soirées variées de musique et de théâtre, avec la participation d'artistes connus à l'instar de Noureddine Dziri, Toufik Nedromi, Nawel Skander et autres troupes théâtrales d'Oran et de Sidi Bel-Abbes, a-t-on encore appris du directeur du palais de la culture qui souligne que le programme élaboré à cette occasion répond à tous les goûts.

APS

DE LA SPLENDEUR DE RAMADAN

Chers amis,
C'est avec joie et allégresse que nous, musulmans que nous sommes, devons accueillir notre invité d'honneur, le mois de ramadan, mois de jeûne, de piété et de sacrifice. Cet invité nous propose une thérapie des plus exemplaires pour le corps et l'esprit. Il nous garantirait, à chacun, si nous acceptions son offre avec amour et clairvoyance, de renforcer sa foi envers son Seigneur Allah, le Puissant, le Miséricordieux, d'effectuer son autocritique en toute âme et conscience et d'évaluer ses rapports vis-à-vis de sa personne, de sa famille, de ses proches et de tous ses semblables, envers lesquels il doit observer des droits et des devoirs. Ce mois de jeûne nous garantit, par conséquent une vie matérielle et spirituelle paisible, grâce à la mortification du moi, laquelle érige le commun des mortels en une personnalité angélique par le repos de la conscience qu'elle lui procure, et par l'immunité qu'elle lui assure.

4ème partie

Par cheikh
Mohamed-Tahar Badaoui



Tant que le Prophète était vivant, les difficultés pouvaient être facilement surmontées. Mais au lendemain de son décès, il fallait, de toute urgence, combler une telle perte documentaire, et ce d'autant plus que l'islam se propageait de plus en plus à travers les peuples et les continents.

Sous les quatre premiers califes : Abou Bakr, Omar, Othman et Ali, que Dieu agréé leurs âmes, l'Islam connut une expansion politique et religieuse inattendue, non seulement en Arabie mais aussi en Afrique et en Asie, et ce au détriment des plus grands empires d'alors : l'Empire sassanide et l'Empire byzantin. Or, les millions d'adeptes convertis à la religion musulmane n'étaient pas arabophones, c'étaient des «'adjems» (ethnie non arabe), auxquels il fallait expliquer le saint Coran, non seulement du point de vue de la langue, mais encore sur le plan du dogme, de la loi, du rituel et du comportement dans la vie quotidienne.

En outre, il n'était plus question seulement du peuple arabe, mais d'une communauté formée, d'ores et déjà, de peuples fort hétérogènes sur les plans ethnique, linguistique et sociologique, cependant tous frères et sœurs en Dieu.

C'est dans de telles conditions philologiques, culturelles, historiques et ethnologiques que l'exégèse coranique prit naissance et qu'on s'efforça de dévoiler le contenu du Message.

Le saint Coran s'adresse à l'humanité entière sans distinction de race, ni de région, ni même d'époque : de plus, le Coran cherche à guider l'homme dans tous les domaines de sa vie : spirituel, temporel, individuel et collectif. On y trouve des directives de comportement personnel pour un chef d'Etat comme pour un simple sujet, pour les riches comme pour les pauvres, en mettant l'accent ici sur l'injonction coranique de nature à interdire toute exploitation de l'homme par l'homme, du fait, notamment, de l'accumulation du capital, d'autant plus que la pauvreté, tant haïe par l'islam, n'est guère un phénomène naturel mais malheureusement un phénomène social, créé par la lutte des classes.

Ce phénomène ne saurait être héréditaire. Il serait, par conséquent, transmissible de père en fils, et le saint Coran récuse énergiquement celui-ci de la manière que voici : «Le butin provenant (des biens) des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son messager, appartient à Allah, au Messager, aux proches parents (du saint Prophète) aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs en détresse, afin que ceux-là (ces richesses) ne circulent pas exclusivement parmi les riches d'entre vous. Obéissez au Messager : prenez ce qu'il vous donne et abstenez-vous de ce qu'il vous interdit, et craignez Allah ! Allah est fort sévère en châtiment.» (sourate Al-Hashr ou dite «L'Exode», verset 7.). S'ajoutent des recommandations pour la guerre comme pour la paix, pour la culture spirituelle comme pour le commerce et le bien-être matériel.

Le saint Coran cherche principalement à développer chez l'individu sa personnalité, en sa qualité de représentant de Dieu sur terre. Ainsi, chacun est responsable personnellement devant son Créateur. Visant cette finalité, le saint Coran non seulement commande, mais aussi cherche à convaincre. Il fait appel à la raison de l'homme, incite à la réflexion, à la recherche scientifique, au voyage dans tous les coins du monde pour le savoir et l'épanouissement de toute nature, à l'extraction et à l'exploitation rationnelle et optimale des ressources naturelles terrestres, maritimes ou spatiales soient-elles, et surtout à leur répartition juste et équitable entre les hommes, etc. De même que le Livre rend hommage aux hommes de science de la façon suivante : «Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah.» (verset 29 de la sourate dite «Le Créateur» ou Fâtir). En outre, le saint Coran relate des histoires, des paraboles, des métaphores. De plus, on y trouve des précisions sur les attributs de Dieu qui est Unique, Créateur de tout, Omniscient, Omnipotent, Juste, Miséricordieux… Capable de nous ressusciter après la mort et de demander à chacun de rendre des comptes, c'est-à-dire nos comptes dans ce bas monde.

Le saint Coran consacre également tout un enseignement sur la manière de louer et d'implorer Dieu, sur les devoirs de l'homme, « cet animal pensant », vis-à-vis de Dieu, des autres créatures et de soi-même. En d'autres termes, nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes, mais à notre Seigneur qui nous a investis de la mission sublime de le représenter sur Terre, avec amour et justice et pour laquelle Il nous a dotés de bienfaits qu'on ne peut quantifier et dont nous devons assurer la bonne utilisation et la bonne protection pour le bien-être de tous. Ce Livre sacré dicte des règles à suivre dans le domaine social, règles afférentes, par exemple, aux relations commerciales, au statut personnel (mariage, divorce, adoption, allaitement, héritage), à l'arbitrage (familial et autre), au droit pénal, au droit international, et ainsi de suite… Quand bien même il ne saurait être un livre au sens banal du terme, il est la collection des paroles de Dieu, révélées, de temps à autre pendant vingt-trois années au sceau des Messagers, salut divin sur lui, envoyé par Lui auprès des hommes. Le saint Coran fait état de sous-entendus, de répétitions, notamment pour confirmer une nouvelle sous plusieurs aspects et en assurer l'intensité, de changements de style d'une sourate à une autre qu'on ne peut comparer ni à une poésie convenablement nourrie par l'éloquence du poète ni à la prose d'un écrivain de talent, comme il le met lui-même en exergue : «Que ceci (le Coran) est la parole d'un noble Messager (en faisant allusion au Prophète dont le rôle est strictement de transmettre à tous les gens de la planète, humains et djinns compris, la Parole de Dieu, telle qu'il l'a reçue de son Seigneur) et que ce n'est pas la parole d'un poète ; mais vous ne croyez que très peu, c'est une révélation du Seigneur de l'Univers.

Et s'il avait forgé quelques paroles qu'il Nous avait attribuées, Nous l'aurions saisi de la main droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart. C'est en vérité un rappel pour les pieux et Nous savons qu'il y a parmi vous qui le traitent de menteur ; mais en vérité, ce sera un sujet de regret pour les mécréants, c'est là la véritable certitude». (sourate dite Al-Hâqqah ou «Celle qui montre la vérité», versets 40 à 51. On constate dans le Livre sacré que Dieu parle parfois à la première personne, parfois à la troisième. Il dira «Moi» comme Il dira «Lui» ou «Nous» (de Majesté) mais jamais «Eux» ; ce qui est contraire au principe de l'Unicité de Dieu. C'est par conséquent une collection de révélations occasionnelles ; il faut rappeler toujours cette caractéristique coranique pour guider notamment un débutant dans sa lecture.

Il faut lire le saint Coran, l'apprendre en entier dans la mesure du possible, le réciter par cœur, le relire pour mieux saisir le sens du message, une direction pour tout le monde, partout et pour toujours.

La langue et le style du saint Coran sont exquis et dignes de sa qualité divine ; sa récitation émeut même les esprits de ceux qui l'écoutent sans le comprendre. Il convient de rappeler à ce titre que le saint Coran, en se réclamant d'une origine divine, a lancé un défi pour les hommes et les djinns : nul ne peut produire ne serait-ce qu'un verset semblable à celui du saint Coran, même si ces créatures s'unissent à l'image d'un grand génie. Le défi est resté depuis les débuts de la Révélation sans réponse et il le restera jusqu'au jour dernier, car il s'agit d'un Livre céleste, sacré, à trésors multiples, à secrets innombrables, à mystères indéchiffrables, et demeure au service de toutes les générations jusqu'à la fin des temps.

M-T. B.

Jeûner, oui mais…

(2e partie et fin)

C'est comme si le ramadan devenait un moyen d'aiguiser davantage nos appétits.
Certaines personnes vont même jusqu'à s'endetter pour charger, durant ce mois, la table de toutes sortes de mets. Beaucoup d'entre nous ne semblent même préoccupés que par ce que vont contenir les différentes marmites.
Pourtant, un tel régime est tout à fait contraire à l'esprit du ramadan et au véritable but du jeûne. Les fruits du jeûne ne peuvent se faire sentir qu'au moyen de la faim, au véritable sens du terme.
C'est cette dernière sensation qui doit nous rappeler notre précarité, la possibilité qu'un jour nous n'ayons pas à manger. Cela nous donne également l'occasion de réaliser la condition du pauvre et du déshérité, suscitant ainsi en nous des sentiments de compassion mais aussi de générosité envers eux. Comment ne pas se sentir solidaires d'eux alors que le jeûne est leur quotidien involontaire et forcé à longueur d'années ? Comment les oublier alors que pour une fois la sensation de faim nous taraude pareillement ? Comment également ne pas remercier Allah de nous nourrir tous les jours avant même que nous n'ayons faim et bannir le gaspillage de nos comportements !
Par ailleurs, le jeûne ne doit rien changer à nos occupations quotidiennes et il ne doit en aucun cas servir de prétexte pour négliger nos devoirs. L'Islam n'approuve nullement -et demande moins encore- que l'on veille par exemple



toute la nuit et que l'on passe par la suite les journées dans le sommeil, l'indolence et la paresse. Le jeûne implique au contraire un effort supplémentaire dans l'accomplissement de ses devoirs habituels, et parfois plus encore.
Il éloigne l'homme des œuvres sataniques, en tant qu'il est abstinence et renoncement. Le Prophète (QSSSL) a dit dans ce sens : "Le jeûne préserve de l'Enfer tel un bouclier au combat." (Ahmed)
Et s'il est vrai que le (la) musulman(e), à l'instar des autres, sous le contrepoids de ses tendances passionnées et de ses besoins tenaces, peut dériver du "sirat el-moustaquim", c'est-à-dire du droit chemin, il (ou elle) trouvera dans ce mois l'occasion providentielle pour se repentir afin qu'Allah lui fasse miséricorde.
Il apprendra à gérer ses convoitises indisciplinées, ses appétits, ses caprices, lesquels l'accablent souvent et l'asservissent. Le Prophète (QSSSL) a dit : "Le ramadan est venu à vous ! C'est un mois de bénédiction.
Allah vous enveloppe de paix et fait descendre la miséricorde. Il décharge des fautes et Il exauce les demandes. Allah vous regarde rivaliser d'ardeur dans ce but et il se vante de vous auprès de Ses anges. Montrez à Allah le meilleur de vous-mêmes, car bien malheureux est celui qui est privé de la Miséricorde d'Allah, Puissant et Majestueux !" (Ibn Majah)
Il a également dit : "C'est le mois de la patience, et la récompense de la patience est le Paradis. C'est le mois du don. C'est un mois dans lequel les ressources du croyant augmentent.
Un mois dont le début est miséricorde, dont le milieu est pardon et la fin affranchissement du feu de l'Enfer". (Bayhaqi) Pendant ce mois, le croyant :
-effectuera ses cinq prières obligatoires et s'efforcera de les faire à l'heure, communiquant directement avec le Seigneur et se rapprochant ainsi de lui,
- fera la zakat El-Fitr (aumône de fin de ramadhan), lui rappelant qu'il doit s'acquitter de sa zakat annuelle,
- effectuera salat Et-tarawih, après celle d'el-icha, lui rappelant qu'il peut aussi effectuer, au courant de l'année, des prières supplémentaires, augmentant ainsi sa foi.
- arrêtera les vices, tels que le tabac, l'alcool… qui sont interdits
- réprimera ses passions qui détournent du chemin de Dieu.
- préservera son regard de toute chose inconvenante et défendue.
- se préservera du mensonge, des conversations inutiles, de la médisance, des disputes, des injures, etc. De plus, nous devrions toujours éprouver, après avoir jeûné, une certaine anxiété quant à savoir si notre jeûne est digne d'être accepté par Allah ou non. Et il devrait en être ainsi pour toute autre forme d'adoration.
Ainsi, le musulman sera-t-il en mesure d'accroître sa piété car celle-ci est un tout, un ensemble.
Quel avantage en ce monde et en l'autre peut surpasser la grâce éternelle du Seigneur ?
La personne, en raison de ses péchés et de son insouciance, est privée des bénédictions et des bienfaits de ce mois. Alors, quel autre moment pourrait-elle trouver pour se faire pardonner ?
Et quel doute pourrait-il subsister au sujet de sa perte ? "Si les serviteurs savaient quelle est la valeur du mois de ramadan, ils souhaiteraient que l'année entière soit ramadan", disait le Prophète
Dieu, acceptez notre jeûne et comptez-nous parmi les fidèles. Amine

HADITH QOUDOUSSI

D'APRÈS ABOU HOURAYRA, le Messager de Dieu a dit :
"Le premier des gens auquel le jugement sera prononcé le jour de la Résurrection sera un homme mort en martyr. On l'amènera et Allah lui fera connaître Ses faveurs et il les reconnaîtra. [Le Tout Puissant] dira : Et qu'en as-tu fait ? Il dira : J'ai combattu pour Toi jusqu'à ce que je meure en martyr. Il dira : Tu as menti, tu n'as combattu que pour qu'il soit dit [de toi] ''Il est courageux''. Et ainsi a-t-il été dit. Alors, il sera ordonné qu'on le traîne sur son visage jusqu'à ce qu'on le jette dans les feux de l'Enfer.
[Un autre] sera un homme qui a étudié la science [religieuse] et l'enseignait, et qui récitait le Coran. On l'amènera et Dieu lui fera connaître Ses faveurs et il les reconnaîtra. [Le Tout Puissant] dira : Et qu'en as-tu fait ? Il dira : J'ai étudié la science [religieuse] et je l'ai enseignée et j'ai récité le Coran pour l'amour de Toi. Il dira : Tu as menti, tu n'as étudié la science [religieuse] que pour qu'il soit dit [de toi] ''Il récite le Coran''. Et ainsi a-t-il été dit. Alors, il sera ordonné qu'on le traîne sur son visage jusqu'à ce qu'on le jette dans les feux de l'Enfer.
[Un autre] sera un homme que Dieu a enrichi et à qui Il a donné toutes sortes de biens. On l'amènera et Dieu lui fera connaître Ses faveurs et il les reconnaîtra. [Le Tout Puissant] dira : Et qu'en as-tu fait ? Il dira : Je n'ai laissé aucun chemin [vide] dans lequel Tu aimes qu'on dépense son argent sans le dépenser pour l'amour de Toi. Il dira : Tu as menti, tu n'as agi de la sorte que pour qu'il soit dit [de toi] ''Il est généreux''. Et ainsi a-t-il été dit. Alors, il sera ordonné qu'on le traîne sur son visage jusqu'à ce qu'on le jette dans les feux de l'Enfer."

(Rapporté par Mouslim, El-Tirmidhi et An-Nissai).

QUALITES DU PROPHETE

La générosité

Le Prophète (QSSSL) était le plus généreux des hommes. Il encouragea ses compagnons à dépenser de leurs biens et a qualifié la générosité comme un arbre au Paradis, dont les branches sont dans ce monde ; celui qui est généreux s'accroche à ces branches jusqu'à ce que Dieu le fasse entrer au Paradis.
Notre Prophète (QSSSL) donnait tout ce qu'il possédait dans la voie de Dieu. Il lui arrivait même de s'endetter pour satisfaire à une demande.
EL-THIRMIDI RAPPORTE : "Un homme vint voir le Messager de Dieu (QSSSL) et lui demanda une aumône. Le Prophète (QSSSL) répondit : ''Je n'ai rien à te donner, mais achète à mon nom et je payerai quand je pourrai''."
Un autre hadith confirme cette générosité incomparable de notre Prophète (QSSSL).
Abou Hourayra rapporte : "Le Messager de Dieu (QSSSL) avait emprunté, pour répondre à une demande, la moitié d'une charge d'un chameau, et lorsque l'homme vint réclamer son dû, il lui donna la moitié en plus comme cadeau.
Notre Prophète (QSSSL) avait le désir ardent de tout dépenser dans la voie de Dieu. Un jour, il fut perturbé car ayant gardé une somme d'argent toute une nuit.
Oum Salama, que Dieu l'agrée, rapporte ceci : "Le Messager de Dieu rentra chez moi le visage soucieux, je craignais qu'il fut malade et je dis: ''Ô Messager d 'Allah, pourquoi ton visage est-il soucieux ? Il expliqua : ''A cause des sept dinars que nous avons reçus et que nous n'avons pas dépensés''."
Notre Prophète (QSSSL) était, en permanence, en quête de la satisfaction de Dieu.
Aïcha, que Dieu l'agrée, rapporte : "Nous avions égorgé une chèvre ; le Prophète (QSSSL) lui demanda s'il en restait quelque chose ; elle lui répondit qu'il n'en restait



qu'une épaule. Il dit alors : ''Tout est resté sauf son épaule''."
DIEU NOUS DIT : "Ce qui se trouve auprès de vous s'épuise, ce qui se trouve auprès de Dieu demeure."
Notre Prophète (QSSSL) nous enseigne que même si cette dépense est en faveur de sa famille, ceci représente une aumône.
DIEU NOUS DIT : "Si vous donnez vos aumônes d'une manière visible, c'est bien. Si vous les cachez pour les donner aux pauvres, c'est préférable pour vous. Elles effacent en partie vos mauvaises actions. Dieu est bien informé de ce que vous faites."
Plusieurs événements viennent témoigner de cette générosité d'âme dont faisait preuve notre Prophète (QSSSL). Lors de la première révélation, dans la grotte Hira, notre Prophète (QSSSL) craignait pour sa vie, car la rencontre avec Jibril - que la paix soit sur lui - était impressionnante. La rencontre avec un être de lumière avait laissé le Messager de Dieu (QSSSL) dans une grande émotion, ce qui le poussa à rejoindre son foyer. Son épouse Khadidja le rassura en lui disant :
"Sois heureux, par Dieu, jamais Allah ne t'humiliera, car tu préserves les liens de parenté, tu soutiens le faible et tu favorises le nécessiteux, tu honores l'hôte et tu aides à surmonter les épreuves."
Où sommes-nous de cette qualité admirable, nous qui peinons à être aussi généreux que notre bien-aimé Mohammed qui, malgré sa pauvreté - alors qu'il pouvait être riche -, était toujours à l'écoute des nécessiteux. Souvent, il n'avait que du pain et de l'eau chez lui, alors que ce qui lui était offert, il le distribuait pour plaire à Dieu. Lequel d'entre nous saurait de nos jours se contenter de peu pour partager nos biens pour Dieu, nous qui sommes toujours à la recherche d'un surplus de richesses ?
Un jour, le Prophète qui évoquait des besoins en prévision d'une guerre qui se préparait, demanda aux présents de contribuer avec ce qu'ils pouvaient.
Omar ibn El-Khattab et Abou Bakr Essidik se levèrent. Ibn El-khattab revint et déposa aux pieds du Prophète de nombreux biens. Le Prophète lui demanda ce qu'il avait laissé à sa famille ; il répondit qu'il leur avait laissé la moitié de ses biens.
Vint Abou Bakr Essidik et déposa une multitude de biens. Le Prophète lui posa la même question et ce dernier lui répondit qu'il leur avait laissé Dieu et Son Prophète. Omar ibn El-Khattab comprit ce jour-là qu'il ne pourrait jamais égaler, encore moins surpasser Abou Bakr. Quel bel exemple pour nous qui, en dépit des nombreux bienfaits de notre Seigneur, faisant preuve de cupidité.

A MEDITER

Une femme bien mystérieuse…

UN APRÈS-MIDI, un homme se promenait dans le marché, et alors que le muezzin commençait l'appel à la prière, son regard se posa sur une femme. Bien que vêtue d'un noir excessif, elle était étrangement attirante, un voile recouvrait sa tête et son visage, et elle se tournait maintenant vers lui comme si, d'une certaine façon, elle était consciente de son regard intensément prolongé. Elle lui indiqua d'un signe léger mais significatif son assentiment avant de tourner dans la ruelle des vendeurs de soie.
Comme foudroyé par un éclair, l'homme fut irrémédiablement attiré, son cœur désormais prisonnier de ce regard pour toujours. En vain, il lutta, en offrant à son cœur de multiples raisons saines de passer son chemin, n'était-ce pas l'heure de la prière ? Mais c'était fini : il n'y avait rien d'autre à faire que se laisser entraîner. Il pressait le pas dans sa direction, tournant vers le marché de la soie, tout haletant de l'effort qu'il devait fournir pour la rattraper. Elle l'avait inopinément distancé et s'attardait maintenant pour un moment à l'extrémité du marché, à plusieurs magasins de distance. Elle se tourna vers lui, et il crut apercevoir la lueur d'un malicieux sourire transpercer la mousseline noire de son voile, comme si, une fois de plus - était-ce son imagination ? - elle lui faisait un signe. Le pauvre homme ne savait plus quoi penser.
Qui était-elle ? La fille d'une famille aisée ? Que voulait-elle ?
Il pressait à nouveau le pas, tournant et s'engageant dans la ruelle ; elle avait disparu. Ainsi elle le menait, à présent à travers le marché d'armes, puis les marchands d'huile, puis les vendeurs de cuirs ; s'éloignant toujours davantage du point où ils s'étaient rencontrés. Le sentiment qui l'animait, plutôt que de s'estomper, s'accentuait : était-elle folle ? Inlassablement, elle le menait jusqu'aux frontières de la ville. Le soleil déclina et se coucha, et ainsi, se présentait-elle, là, devant lui, comme toujours. Ils avaient à présent parcouru toutes les places de la ville pour se retrouver près de la cité des Tombes. S'il avait eu toute sa raison, il aurait été effrayé, mais en fait, à ce moment précis, il réfléchissait sur les endroits étranges aperçus au cours de son périple amoureux.
Il n'y avait plus guère que vingt coudes entre eux, lorsqu'il aperçut le regard qu'elle jeta en arrière, et comme pour commencer, elle s'engagea dans des escaliers en s'engouffrant par la grande porte en bronze. L'espace de quelques secondes aurait pu laisser transparaître une hésitation, mais en l'état présent des choses, il n'y avait plus de point de retour. Il descendit les escaliers derrière elle.
A l'intérieur, alors que ses yeux commençaient à distinguer les formes, il aperçut deux voies d'escaliers qui menaient à une seconde porte où jaillissait une lumière, qu'il traversa également. Il se retrouva dans une grande pièce, insoupçonné du monde extérieur, éclairée par des chandelles accrochées aux murs. A l'opposé de la porte, sur un lit, de somptueuses étoffes ; la femme, toujours voilée, pris place dans son vêtement entièrement noir, en satin, s'adossant sur un oreiller contre le mur du fond. A droite du lit, l'homme remarqua un puits à même le sol.
"Verrouille la porte derrière toi", dit-elle tout bas, d'une voix qui semblait davantage être un murmure, "et prend la clef".
Il fit comme elle dit. Elle désigna négligemment le puits. "Jette-la à l'intérieur."
Un éclair de lucidité sembla pénétrer l'espace d'un moment les nuages brumeux de sa compréhension, et un spectateur, s'il y en avait eu un, aurait décelé la plus légère des hésitations.
"Vas-y", dit-elle en riant, "tu n'as pas hésité à manquer la prière trop occupé que tu étais à me suivre jusqu'ici, n'est-ce pas ?"
Il ne dit mot. "Le temps pour la prière du coucher du soleil s'est presque achevé aussi", dit-elle d'un ton légèrement moqueur. "Pourquoi t'inquiéter ? Allons donc. Tu veux me satisfaire, n'est-ce pas ?"
Il tendit son bras au-dessus de l'ouverture du puits et regarda la clef tomber. Un sentiment



troublant remonta du creux de son ventre alors que le temps s'écoulait et qu'aucun bruit ne jaillissait du puits. Il sentit émerveillement, puis horreur, puis compréhension.
"Il est temps de me voir", dit-elle, et elle souleva son voile qui laissa apparaître non pas le visage d'une jeune et pétillante femme, mais celui d'une vieille femme hideuse, ne reflétant que noirceur et vice, pas la moindre particule de lumière ne se dégageant de ses traits vieillis.
"Regarde-moi bien", dit-elle. "Mon nom est Dounya [la vie terrestre], ce bas monde. Je suis ta bien-aimée. Tu as passé ton temps à courir après moi, et maintenant tu m'as rattrapée dans ta tombe. Bienvenu, bienvenu."
A ces mots, elle rit et rit encore, jusqu'à ce que les secousses de son rire laissent place à un monticule de poussières fines aux ombres unes après les autres, laissant place à l'obscurité.

RAPPEL

Que dire lorsque l'on reçoit une bonne ou une mauvaise nouvelle

الحمدُ للهِ الذي بنعمتِه تتمُّ الصالحات / الحمدُ للهِ على كلِّ حال

"LA LOUANGE est à Allah du fait de la grâce de qui se réalisent les bonnes choses."
(pour une bonne nouvelle).
"La louange est à Allah en toutes circonstances."
(pour une mauvaise nouvelle).

Hadith

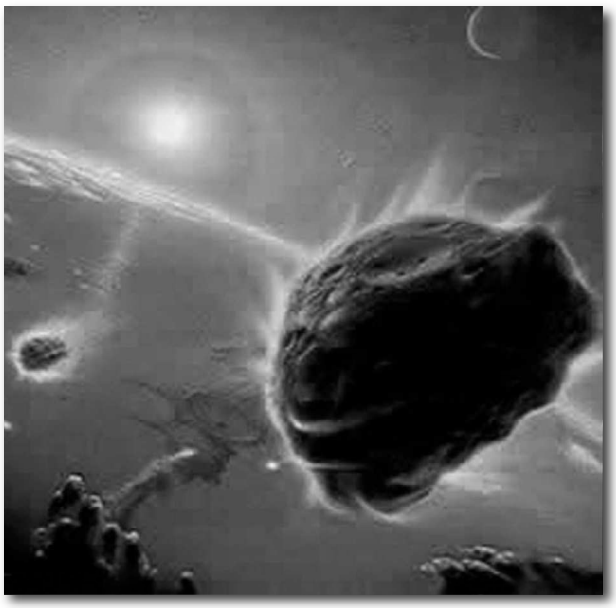
ON A INTERROGÉ le Prophète Mohammed (QSSSL) :"Quels sont les hommes les plus éprouvés ? Et il a répondu : "Les Prophètes puis les hommes exemplaires et ainsi de suite… Les hommes sont éprouvés en fonction de l'ampleur de leur foi. Ainsi, celui qui a une foi ferme aura des épreuves plus dures, et celui qui a une foi faible aura des épreuves plus légères. Et l'homme subit un grand nombre d'épreuves, jusqu'à ce qu'il parcoure la terre sans avoir de fautes.""

Qui ne respecte pas la nature ne respecte pas Allah

Abi Bourza raconte avoir dit au Prophète (QSSSL) : "Ô Messager d'Allah, je ne sais si je mourrai avant ou après toi ; dictes-moi donc une action pour laquelle Allah me récompensera." Et le Prophète (QSSSL) de répondre : "Fais ceci ou fais cela, mais surtout évite d'amonceler [réunir un grand tas] d'ordures sur la voie publique.""
Abou Hourayra rapporte l'histoire suivante racontée par le Prophète (QSSSL) : "Alors qu'il marchait sur une route, un homme trouva une branche épineuse qu'il écarta ; Allah l'en a récompensé et lui a pardonné tous ses péchés."
(El-Boukhari et Mouslim)
Dans un hadith, il est dit : "J'ai vu un homme entrer au Paradis après avoir débarrassé la route d'un arbre qui la coupait et qui portait préjudice aux musulmans." (Mouslim) Dans un hadith, le Prophète d'Allah dit : "Le fait que tu écartes de la voie publique une pierre, une épine ou un os gênant le passage des gens, c'est pour toi une aumône."



(El-Bayhaqi)
Ne pas jeter ses détritus n'importe où :
Le Prophète (QSSSL) a compté comme une branche de la foi du musulman "le fait d'enlever du chemin ce qui cause du tort." (Rapporté par Mouslim). Comment le musulman pourrait-il donc jeter ici et là des détritus, dont il sait qu'ils vont causer du tort ?
Ô musulman ! Où en est ta relation avec la nature, la création de Dieu ? Prends-tu soin d'elle ou traites-tu la terre comme une poubelle ? Combien sont ceux qui jettent leurs déchets par terre, à travers la vitre de la voiture ou même en marchant ? Tu crois respecter Allah en faisant cela ? En traitant la nature comme une poubelle ?
Le Prophète (QSSSL) a dit : "Chaque musulman qui plante une plante [arbre ou autre], alors tout ce qui en sera mangé sera compté pour ce musulman comme acte de charité. Tout ce qui en sera volé sera compté pour lui comme acte de charité. Tout ce qu'un animal en mangera sera compté pour lui comme acte de charité. Tout ce qu'un oiseau en mangera sera compté pour lui comme acte de charité." (Rapporté par Mouslim)
Il a aussi dit : "Si la fin du monde venait à survenir alors que l'un d'entre vous tenait dans sa main une plante, alors s'il peut la planter avant la fin du monde, qu'il le fasse !"
(Rapporté par Ahmed)
Vois-tu l'immense valeur que cela représente ! Soubhan Allah.



Les Miracles scientifiques du Coran

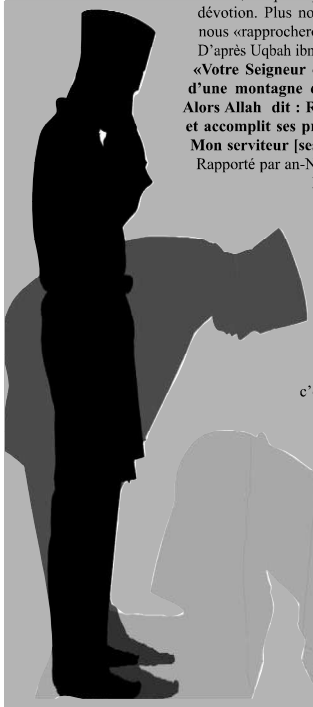
LE TOIT PROTÉGÉ (I)

«Et Nous avons fait du ciel un toit protégé. Et cependant ils se détournent de ses signes.» (Sourate 21, Les Prophètes, v. 32)
Presque tout le monde a déjà vu des images de la surface lunaire. Sa structure en surface est très inégale et ceci est dû aux innombrables météores qui s'y sont écrasées. La multitude de cratères formés par ces météores est l'une des caractéristiques particulières de la lune.
Il paraît clair que n'importe quelle station spatiale ou n'importe quel site résidentiel établis sur la surface de la lune sans bouclier spécial serait très probablement démoli avant peu. La seule méthode pour empêcher ceci serait « de les protéger » de n'importe quelle façon.

Si « le toit protégé » n'existait pas, les dangers menaçant la Terre seraient sûrement plus nombreux que ceux présents sur cette image.
La Terre est dotée naturellement de cette protection à laquelle nous ne pensons presque jamais. Les gens n'ont donc pas besoin de prendre des mesures supplémentaires pour se protéger.
L'atmosphère est capable de détruire tous les météores, petits ou grands, qui s'approcheraient de la Terre; elle est capable de filtrer tous les rayons nocifs provenant de l'espace et assure ainsi une fonction vitale pour la permanence de la vie humaine. De nombreux rayons nuisibles et même mortels provenant du Soleil et d'autres étoiles atteignent la Terre. Les explosions d'énergie, ainsi que les flamboiements qui ont lieu dans le Soleil, constituent la source principale de ces rayons nocifs puisque le Soleil est l'étoile la plus proche de la Terre. Lors de ces flamboiements solaires, un nuage de plasma est rejeté dans l'espace à une vitesse moyenne de 1.500 km/s.
Ce nuage de plasma, composé de protons positivement chargés et d'électrons négativement chargés, est électriquement conducteur. Comme le nuage s'approche de la Terre à une vitesse de 1.500 km/s, il commence à produire un courant électrique sous l'effet du champ magnétique qui se trouve autour de la Terre. Puis, ce champ magnétique terrestre exerce une force de poussée sur ce nuage de plasma qui est traversé par un courant. Cette force arrête le mouvement du nuage et le garde à une certaine distance de la Terre. Jetons maintenant un coup d'œil à la puissance de ce nuage de plasma qui « est arrêté » avant d'atteindre la Terre. Bien que ce nuage de plasma soit arrêté par le champ magnétique de la Terre, ses effets sont encore bien visibles depuis la Terre. À la suite d'éclairs puissants, les transformateurs électriques des lignes au voltage élevé ainsi que les fusibles des réseaux électriques peuvent exploser, et les réseaux de transmission peuvent se trouver endommagés.

Le Second *pilier* de *l'islam* : La Prière *(I)*

LA PRIÈRE (Salât) constitue le devoir le plus important d'un musulman. C'est le second des cinq piliers sur lesquels repose l'édifice de l'Islam.
Le Messager d'Allah a dit : **«L'Islam consiste en ce que tu dois: témoigner qu'il n'est d'autre divinité qu'Allah, et que Mouhammed est Son Envoyé, accomplir la prière rituelle, verser la zakat (impôt rituel) et accomplir le jeûne de Ramadhân, ainsi que le pèlerinage à la Maison d'Allah si les conditions de voyage rendent la chose possible».**
La Salât occupe une place qui vient immédiatement après l'Attestation de Foi, et Allah le Très Haut dans Son Livre Saint, le Glorieux Coran, nous exhorte à maintes reprises : **{Accomplissez la Salât }** Notre bien aimé Prophète nous a enjoint durant toute sa vie d'être très consciencieux vis-à-vis de cette prière. Même quand il fut dans son lit de mort, il nous a chargés de toujours prendre le plus grand soin de ce pilier fondamental de notre religion.
La Salât est une prière ordonnée, chaque musulman, homme ou femme, doit la pratiquer. Riches comme pauvres, aucune excuse n'est valable pour celui qui néglige de faire sa Salât régulièrement, car l'islam nous accorde toutes les facilités, tant et si bien que si l'eau fait défaut pour les ablutions, il nous est permis d'avoir recours au «Tayammum » (ablution sèche).
Et si, contrairement aux coutumes établies, quelqu'un ne peut se conformer aux divers gestes, postures et mouvements, pour cause de maladie, il lui est permis de prier par des signes. (avec la tête, ou les yeux…) Il ne nous est pas autorisé de la différer, même sur le champ de bataille ou sur notre lit de mort, une négligence vis-à-vis de la Salât entraîne une punition sévère. C'est un acte d'adoration si important que celui qui y renonce est considéré par la majorité des Savants, comme kouffar (mécréant)… Les savants ont pu déduire cela de la sourate 9 [At tawbale repentir] verset 11 : **{ S'ils se repentent, accomplissent la salât et acquittent la zakat, ils deviendront vos frères en religion. Nous exposons intelligiblement les versets pour des gens qui savent. }** [Sourate 9 - Verset 11]
La Salât est réellement une répétition pratique de notre foi. Dans cette prière nous nous tenons devant notre Dieu, les mains liées, inclinés sur les genoux, prosternés, les mains sur le sol et assis d'une manière humble; nous nous déclarons être esclaves de notre Sauveur, nous sollicitons Son secours et Sa guidée, nous Lui renouvelons notre déclaration d'obéissance. Cela consolide la fondation de notre Foi, cinq fois par jour, et nous prépare à exprimer l'esprit de dévotion. Plus nous serons sincères dans notre Salât, plus nous nous «rapprocherons» d'Allah le Très Haut…
D'après Uqbah ibn Amir : «J'ai entendu le Messager d'Allah dire : **«Votre Seigneur est enchanté par un berger qui, du sommet d'une montagne escarpée, donne l'appel à la prière et prie. Alors Allah dit : Regardez Mon serviteur, il appelle à la prière et accomplit ses prières. Il est dans Ma crainte. J'ai pardonné Mon serviteur [ses péchés] et Je l'ai admis dans le Paradis. »** [Rapporté par an-Nasa'i par une bonne chaîne de transmission.]



En conséquence, nous devons être très réguliers au sujet de la Salât, nous devons l'accomplir régulièrement avec dévotion et toujours en « djama'a » (en groupe)… Chaque Salât doit être accomplie avec une sincérité et une dévotion parfaites. Nous devons accomplir la prière d'une telle façon qu'elle constitue pour nous, au jour du Jugement dernier, une lumière à notre égard, un argument en notre faveur et un moyen pour notre délivrance. Nous devons croire que c'est le seul moyen pour la réalisation de tous nos besoins, et un guide pour l'observation totale du code islamique de vie dans son ensemble. Allah le Tout Puissant dit dans le glorieux Coran :
{ Réussiront vraiment ceux qui sont des croyants, humbles dans leur Salât } [Sourate 23 - Versets 1-2]
Cette réussite promise par la prière ne peut être obtenue qu'en l'observant d'une façon appropriée et parfaite…

Les 40 NAWAWIYA

3/ LES PILIERS DE L'ISLAM

Abu Abdel Rahman Abdullah fils de Omar ben al Khattab rapporte : "J'ai entendu le messager d'Allah dire : **« L'islam est bâti sur cinq piliers : L'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mouhammad est son serviteur et son messager, l'accomplissement de la prière, l'acquittement de la zakat, le pèlerinage à la maison et le jeune de ramadan »**Boukhâry et Mouslim.

Explications :

Abu al-'Abbas al-Qurtubi (rahimahu Allah) a dit que ce Hadith signifie que ces cinq points sont les fondements et principes de base sur lesquels l'islam est fondée. Ce Hadith ressemble en partie au Hadith 2, l'Imâm Nawawi l'a inclus dans son recueil de 40 Ahâdith du fait de l'importance des cinq piliers de l'Islam.
Ce Hadith est très connu, il doit être appris par cœur et étudié dès l'enfance, il contient en effet des enseignements importants qui permettent de s'initier à la religion. Il s'agit des fondements de l'islam : les cinq piliers qui sont des actes et des paroles obligatoires.
Dans ce Hadith, on remarque que l'intention et la parole (l'attestation) ont précédé les actes d'adoration : la prière, la zakat, le pèlerinage et le jeune sont la mise en pratique de l'attestation. L'attestation est une parole, la prière et le pèlerinage sont des actes physiques et des paroles, le jeune et la zakat sont des actes physiques sans paroles, mais tous ont une même intention, celle de se soumettre à Allah et de l'adorer. Cela nous interpelle sur le fait que le croyant qui atteste de sa foi doit nécessairement traduire ses convictions en actes d'adoration. Mais également que la croyance associée à la pratique est unepreuve de notre appartenance à l'islam. Dans le Coran, Allah associe de nombreuses fois la croyance aux bonnes œuvres comme la Salât et la Zakat. L'islam est bâti sur cinq piliers sans lesquels la maison (foi) oscille et risque de s'écrouler. On imagine qu'une maison tenant sur cinq piliers sera solide, stable et fermement implantée, de même, on sait que plus on privera la maison de ses piliers et moins elle sera stable, tout en sachant que s'il ne devait rester qu'un seul pilier, ce serait forcément le pilier central de la maison : la foi. **"Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut."** Sourate Nissa, verset 48 epentante.

Quiche viande hachée et au champignon



Ingrédients

- Pâte feuilletée
- 200 gr de viande hachée
- 200 gr de champignon finement coupé
- 200 gr d'oignon finement coupé
- 200 gr de fromage vache kiri
- 1 gousse d'ail râpée
- Sel
- Poivre
- 4 œufs
- 8 cuillères à soupe de crème fraîche
- 2 cuillères à soupe d'huile

Les étapes

- Faites chauffer l'huile, ajouter les oignons et faites rissoler pendant 5 minutes.
- Rajoutez les champignons, et continuez a rissoler pendant 5 minutes. Incorporer la viande hachée, sel, poivre et l'ail.
- Continuez la cuisson, jusqu'à évaporation de tout liquide.
- Écrasez votre viande hachée avec une fourchette pour éviter la formation des gros morceaux.
- Retirez du feu, et laisser refroidir.
- Dans un petit saladier, fouetter les œufs avec la crème fraîche et le fromage.
- Assaisonner de sel et poivre, et l'incorporez au mélange de viande.
- Abaissez votre pâte feuilletée, tapissez vos moules a tartes et les piquer avec la fourchette.

Repartir la farce dans vos moules. Faites cuire au four préchauffé à 180 degrés pendant 25 à 30 minutes.

Yaourt maison

Pour 6 pots :



- 80 cl de lait demi écrémé
- 1 yaourt
- 2 cuil. à soupe de lait en poudre écrémé
- **Pour sucrer:** 1,5 cuil. à soupe d'hermestas liquide, ou de la stevia (rayon sucre) ou tout simplement du sucre en poudre envion 60 à 80g
- De la confiture aux fruits rouges allégée
- Du muesli et des fruits rouge pour la déco

Les etapes

- Quand je dis que la préparation prend 5 minutes, je n'exagère pas, il suffit de mettre le yaourt dans un grand bol, ajouter le sucre (ou le faux sucre: stévia, hermestas...), le lait en poudre, de bien mélanger puis d'ajouter le lait toujours en mélangeant.
- Mettre au fond de chaque pot à yaourt un peu de confiture puis remplir avec la préparation précédente.

Mettre les pots dans la yaourtière puis laisser toute une nuit (12 h)

- Le lendemain, placer les yaourts au frais 3 heures environ et décorer avec du muesli et des fruits rouges avant de servir.

Chorba aux langues d'oiseau



Ingrédients

- 1 oignon moyen
- 3 gousses d'ail
- 1 tomate pelée
- 1 branche de céleri
- 1 petite pomme de terre coupée en dés
- 1 courgette coupée en dés
- 1 verre de pois chiche trempé la veille
- 1 cuillère à soupe de concentré de tomate
- 400 gr de viande d'agneau coupée petit morceau
- 250 gr de viande hachée
- du sel, poivre
- 1 cuillère à soupe de cannelle ou un petit bâton
- 1/2 cuillère de paprika
- 1 bouquet de coriandre ciselée
- Un peu de menthe séchée
- 1 verre à eau de pâtes langues d'oiseau
- Huile
- 1,5 litre d'eau

Les étapes

- Dans une marmite, faites revenir la viande avec un peu d'huile. Une fois la viande bien dorée, ajoutez l'oignon coupé en petit morceau, le céleri, l'ail, la pomme terre, la courgette ainsi que la tomate pelée et la cuillère de concentré de tomate. Ajoutez la cannelle, le paprika, le sel, le poivre puis les pois chiches et enfin quelques branches de coriandre.
- Laissez cuire à feu doux. Rajoutez 1,5 litre d'eau.
- Fermez la marmite et laissez cuire. Lorsque la viande et les pois chiches sont cuits, préparez les boulettes de viande hachée.
- Mélangez la viande hachée avec le sel, le poivre et un peu de coriandre. Façonnez les boulettes et les mettre à cuire dans la marmite puis versez les langues d'oiseau. Laissez cuire en remuant de temps en temps.
- Rectifiez l'assaisonnement. Juste avant de servir, parsemez de coriandre ciselé et de menthe séchée.

Gratin chou fleur au thon



Ingrédients

- 1 tête de chou fleur de taille moyenne
- 200 gr de champignon coupé en lamelles
- 1 gros oignon ou 2 petits coupés en gros cubes
- 1 boite de thon bien égoutté
- 100 gr de fromage râpé
- 4 cuillères à soupe d'huile
- Sel
- Poivre
- Thym ou persil
- 4 œufs

Les étapes

- Séparer la chou fleur en petits bouquets, et faites les cuire dans de l'eau salée, ensuite les égoutter.
- Faites chauffer l'huile dans une casserole, et faites revenir l'oignon pendant 5 minutes sur feu doux.
- Rajouter les champignons, sel et poivre.
- Continuer à rissoler jusqu'à évaporation totale de tout liquide.
- Retirer du feu, incorporer le thon, le thym et réserver.
- Beurrer un moule à gratin, et couvrir le fond avec la moitié de la quantité de chou fleur.
- Couvrir avec la moitié de la quantité du mélange de champignon, le thon et le fromage.
- Terminer avec le reste du chou fleur, et le reste du champignon, thon et fromage.
- Battre les œufs avec une fourchette, légèrement saler et poivrer, et le vessez dans le moule.
- Faites cuire au four préchauffé à 180 degrés pendant 15 à 20 minutes.

Galettes à l'huile (Kesra)



Ingrédients

Pour 2 galettes :

- 500g de semoule fine
- Environ 20 cl d'eau tiède (la quantité peut varier selon la semoule)
- 2 cl d'huile
- 1 c à s de levure sèche
- 1 c à c de sel

Préparation

- Dans un grand plat creux mais pas trop profond, mettre la semoule passée au tamis, l'huile, la levure, le sel.
- Ajouter peu à peu l'eau tiède en rassemblant la semoule pour former une boule de pâte assez ferme.
- Laisser reposer 5 minutes.
- Pétrir à la main en écrasant avec la paume vers l'avant (c'est un coup à prendre) ou au robot à vitesse 2 pendant 5 minutes jusqu'à obtenir une passe lisse et molle (comme de la pâte à modeler).
- Couvrir et laisser reposer 20 minutes.
- Former deux boules lisses.
- A l'aide du rouleau à pâtisserie, abaisser la pâte pour former un disque de 0.5 cm d'épaisseur environ.
- La tradition veut qu'on la fasse cuite dans un tajine de terre cuite, mais si vous n'en avez pas la poêle antiadhésive fera l'affaire.
- Faire dorer d'un côté. Puis retourner et piquer à l'aide d'une fourchette
- Une fois les deux côtés bien dorés, réserver et commencer à préparer la seconde.

Salade poivron rouge et aubergine



Ingrédients

- 500 gr d'aubergine épluchées et coupées en petits cubes
- 2 poivrons rouge grillés et coupés en petits cubes
- 6 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Sel
- Jus d'un gros citron ou de 2 petits
- 2 branches de persil finement ciselé
- Piment fort rouge pour décorer (facultatif)

Les étapes

- Dans un saladier, mettre les aubergines et l'huile d'olive et bien mélanger.
- Mettre dans une poêle non adhésif.
- Couvrir et laisser cuire sur feu doux pendant 35 minutes en remuant de temps en temps.
- Une fois les aubergines cuites, éteindre le feu et les transférer dans un saladier.
- Ajoutez les poivrons rouges, saler et poivrer.
- Rajoutez le jus de citron et le persil.
- Mettre dans un plat à servir.
- Décorez avec les feuilles de persil et le piment rouge fort.

BOUQALA DU JOUR

Sidi taleb dir fiya amziya...djibli hadek echbab elli mayabghich yakhzor fiya...ana chebba ou zina psah zahri darha biya

Ils pensent ramener une pierre, c'est une grenade



UNE FAMILLE habitant à Straubing, dans le sud de l'Allemagne, s'est faite une belle frayeur samedi lorsque ses membres ont découvert que ce qu'ils pensaient être une pierre ramenée de leurs vacances en Croatie en 2014 s'avérait en réalité être une grenade, rapporte la police locale, qui a dû dépêcher sur place des démineurs. C'est en époussetant cette présumée pierre et en la faisant tomber au sol qu'un membre de la famille a découvert la véritable nature du souvenir, ramassé sur une plage. La famille a alors aussitôt donné l'alerte. L'engin explosif a été évacué par un équipe de déminage, qui a procédé à son explosion à un kilomètre de la maison familiale. Durant l'opération, la famille ainsi que les riverains des cinq habitations du quartier ont dû quitter leur domicile.

Elle se collait les dents à la glu par peur du dentiste

ANGIE BARLOW, 48 ans, avait une peur bleue de son dentiste. Cette phobie lui a coûté une dentition, comme le rapporte le Mirror.

Pendant dix ans, elle a préféré la glu à une visite chez le dentiste. Forcément, ça fait des dégâts ! Elle, c'est Angie Barlow. Cette mère de famille britannique de 48 ans a raconté son calvaire dans le Mirror.

"Je mettais un petit peu de colle"

"Quand la dent tombait, je mettais un petit peu de colle et j'essayais de la remettre à sa place afin de ne pas avoir de trou dans la bouche", explique-t-elle.

"Traumatisée"

Pourquoi cette phobie? Angie Barlow se dit "traumatisée" par la mort de sa mère des suites d'un cancer de la gorge. "Elle avait une dent qui ressortait, et c'est comme ça qu'ils lui ont trouvé son cancer", ajoute Angie Barlow, qui a perdu 90% des os de la mâchoire supérieure.

Broche en titane et 11 dents arrachés

Pour éviter les regards des autres, Angie



Barlow n'osait même plus sortir de chez elle. Elle parlait constamment avec une main devant la bouche. Après plusieurs heures d'opération, les médecins lui ont arraché onze dents afin de lui greffer une broche en titane, ce qui lui a permis de visser 12 implants dentaires.

Le saviez-vous

LE CACTUS SAGUARO PREND 75 ANS POUR DÉVELOPPER UN BRAS LATÉRAL !



Le cactus Saguaro est de loin le plus célèbre des cactus dans le monde, en effet, tout le monde a entendu parler ou vu ce symbole endémique du désert de l'Amérique du nord.

Un fait peu connu sur le Saguaro est que ce dernier prend 75 ans pour développer son premier bras latéral. Ce cactus a une durée de vie qui peut atteindre 200 ans, et avec un poids qui dépasse les 5 tonnes il peut contenir jusqu'à 3000 litres d'eau.

Il parcourt 1700 kilomètres pour sauver la vie d'une fillette qu'il ne connaît pas



UN HOMME de 44 ans vivant à Dubaï a sauvé la vie d'une petite fille indienne en lui offrant des cellules souches. Quand il a appris qu'il était le seul donneur compatible, Gopal Vachhani n'a pas hésité une seule seconde: il a parcouru 1700 kilomètres pour venir en aide à une fillette inconnue souffrant d'une maladie du sang."Je ne connais ni son nom ni sa religion", a confié le bon samaritain au Times of India. "Mais sa vie a été sauvée sans aucune conséquence majeure pour moi. Elle avait besoin de ce don en urgence, je suis allé en Inde pour l'aider."

Le transfert de cellules a été fait le mois dernier. Gopal se trouvait sur une liste de donneur potentiel depuis 2013. "Pourquoi ne pas faire un don si cela peut aider quelqu'un à vivre? Quand vous voyez l'inconfort mineur que ça provoque et la réelle souffrance du patient, il n'y a pas à comparer."

UNE PIZZA D'1,5 KM CUITE À L'EXPO UNIVERSELLE



L'ITALIE a battu samedi le record de la pizza la plus longue du monde avec une Margherita d'1,5 km de long, servie à l'Exposition universelle de Milan 2015, dont un des thèmes est l'alimentation.

Le juge du Guinness des records Lorenzo Veltri, a couronné l'Italie pour cette pizza longue de 1.595,45 mètres, qui a nécessité 1.500 kilos de tomates, une tonne et demie de mozzarella, des rivières d'huile d'olive extra-vierge, et une cuisson dans cinq fours différents. La fameuse pizza au basilic frais, créée en juin 1889 à Naples par le chef de la Pizzeria Brandi, Raffaele Esposito, en hommage à une visite de la reine Marguerite de Savoie, a été servie aux quelque 30.000 visiteurs de l'Expo assis à 800 tables. Inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco Le titre était précédemment détenu par l'Espagne, à qui 80 pizzaïolos venus de toute l'Italie l'ont arraché. Trois cent mètres de cette pizza des records ont été donnés à la Banque Alimentaire de Milan. Les amoureux de ce plat extrêmement populaire comptent sur ce record pour renforcer la candidature de la pizza au patrimoine mondial de l'Unesco: une pétition de soutien a déjà obtenu plus de 300.000 signatures.

POUR LIMITER L'ACCÈS AUX ÉCRANS À SES ADOS, CETTE MÈRE A EU UNE IDÉE INGÉNIEUSE



UNE MAMAN a trouvé un bien étrange moyen de fixer des limites à ses enfants au sujet du temps passé devant les écrans: elle a décidé de leur donner un accès illimité à la télévision et autres tablettes à une condition.

Ann Kirby-Payne a d'abord listé une série de tâches à réaliser avant de pouvoir se délasser devant le petit écran.

Les enfants ne peuvent pas s'emparer de la télécommande ou se connecter sur Facebook avant d'avoir fait ceci:

- Lire un vrai livre (pas de bandes dessinées) pendant au moins 25 minutes.
- Faire ses devoirs (certains peuvent être reportés avec l'accord de papa ou maman).
- Avoir noté dans le calendrier les futurs interrogations ou les devoirs à rendre et pris rendez-vous avec papa ou maman pour étudier.
- Faire quelque chose de créatif, actif ou productif pendant au moins 45 minutes.
- Faire son lit et avoir rangé sa chambre.
- Faire au moins une tâche ménagère (nettoyer la salle de bains, remplir le lave-vaisselle, sortir la poubelle).

La maman a prévenu: aucun compromis et aucune négociation ne seront acceptés. Sa méthode fonctionne. Ses deux ados de 12 et 15 ans ont accepté les règles et s'acquittent de leurs obligations dès le réveil avant d'allumer la télé ou l'ordinateur. "Mais je reste flexible. Si c'est le week-end et qu'il pleut, si leurs amis ne sont pas là, je peux leur permettre d'accéder à leurs écrans plus tôt."

Fière de sa technique, la mère australienne a partagé sa liste de tâches à réaliser sur la toile. D'autres mères suivent son exemple. "Mon fils de 9 ans coche chaque jour les choses à faire en rentrant de l'école. Après 10 minutes, il a déjà vidé son cartable, vidé le lave-vaisselle et commencé à faire ses devoirs sans que je doive lui demander. Il n'a pas encore compris que tout ça lui prend 90% de sa soirée et que du coup, son temps d'ordinateur est de 20 minutes au lieu de 2 à 3 heures. J'adore cette idée!"

Une autre assure que son ado se lève même plus tôt que d'habitude et s'active immédiatement, motivée par l'idée de pouvoir accéder à sa tablette.

Le noyau de la Terre contiendrait bien du soufre en énorme quantité

Une équipe internationale de géochimistes vient d'apporter un argument supplémentaire appuyant la thèse de la collision entre la Terre et Théia qui aurait conduit à la formation de la Lune. Surtout, leur travail renforce une autre hypothèse, celle de la présence d'une grande quantité de soufre dans le noyau terrestre.



Il est possible de poser des contraintes sur la composition de la Terre en estimant sa densité et son moment d'inertie. Ce dernier influence le comportement de sa rotation, aussi bien au niveau de sa vitesse que de la position et l'orientation de son axe de rotation. Il est aussi possible d'affiner les modèles de l'intérieur de la Terre en utilisant les données de la sismologie puisque les types et les caractéristiques des ondes qui s'y propagent dépendent de la composition et de la structure minéralogique des matériaux qui s'y trouvent. De cette manière, on a ainsi fait la découverte du noyau et de la graine de notre planète et l'on a pu avancer l'idée qu'ils étaient constitués de fer et de nickel.

Toutefois, le noyau s'est avéré trop léger pour n'être qu'un simple alliage de ces deux métaux. En employant les ressources de la géochimie et de la physique du solide, les scientifiques en ont déduit qu'il devait aussi contenir quelques éléments de plus qui pouvaient être de l'oxygène, du carbone, du silicium et même du soufre. Un groupe international de géochimistes, parmi lequel se trouvent Frédéric Moynier (Institut de Physique du Globe, Paris) et Paul Savage (Département des Sciences de la Terre, université de Durham, Royaume-Uni), vient de fournir une nouvelle pièce au puzzle dans un article publié dans Geochemical Perspectives Letters.

La géochimie isotopique, une clé de l'histoire de la Terre

La géochimie des isotopes est une puissante discipline des Sciences de la Terre qui permet de retracer les événements de son histoire. Elle fait partie d'une discipline plus large, la cosmochimie, qui permet de relier la formation et l'évolution de la Terre à celles des étoiles et surtout du Système solaire, avec son disque protoplanétaire et ses collisions entre corps célestes.

Dans le cadre de la théorie de l'accrétion, la Terre s'est largement formée à partir de collisions de corps dont la composition chimique est proche de celle mesurée dans les chondrites, une classe qui regroupe l'essentiel des météorites qui tombent sur Terre. Une autre classe importante est formée par des météorites constituées essentiellement de fer et de nickel. Celles-ci sont justement censées être représentatives de la nature du noyau de la Terre.

On a toutes les raisons de penser que la Terre s'est constituée à partir d'un matériau chondritique mais que, sous l'action de la chaleur accumulée et de la gravité, les éléments lourds contenus dans ce matériau ont plongé au centre de la Terre. Les éléments légers seraient quant à eux remontés vers la surface pour former la croûte, laissant un manteau appauvri en ces éléments. Le même processus, dit de différentiation, se serait produit pour des petites planètes détruites depuis longtemps par des collisions. C'est pour cette raison que des échantillons de leurs noyaux, formés de fer et de nickel, nous parviennent aujourd'hui sous forme de météorites.

8,5 milliards de milliards de tonnes de soufre

Il n'est pas possible d'obtenir des échantillons du noyau de la Terre, qui se trouve à plusieurs milliers de kilomètres de profondeur et dont la température atteint environ 6.000 kelvins en son centre. Il n'est donc pas possible d'apporter une preuve directe concernant les modèles décrivant sa composition ni de les faire avancer à partir d'échantillons. Cela n'a pourtant pas empêché Moynier, Savage et leurs collègues d'aboutir à la conclusion que le noyau de la Terre devait contenir 8,5 1018 tonnes de soufre, soit dix fois plus que dans le reste de l'intérieur de notre planète. Une quantité qui équivaut en fait à 10 % de la masse de la Lune.

Pour aboutir à cette conclusion étonnante, les chercheurs se sont basés sur les rapports d'abondance d'isotopes du cuivre, à savoir 65Cu et 63Cu. Ces rapports sont mesurables dans les chondrites ainsi que dans les laves et les échantillons de roche du manteau que des processus magmatiques amènent en surface. Il est donc possible d'estimer ces abondances dans le manteau terrestre dont on a toutes les raisons de penser qu'il dérive d'un matériau chondritique initial.

Questions ? Réponses !

LES SMOOTHIES SONT-ILS BONS POUR LA SANTÉ ?



Les smoothies sont une façon simple et agréable de bénéficier d'éléments nutritifs naturellement présents dans les fruits et légumes frais.

Principe du smoothie

Quelque part entre le jus, la purée de fruits (ou de légumes) et le milk-shake, les smoothies se préparent avec des produits entiers - y compris la peau pour certains- passés au mixeur. Ils contiennent donc tous les bienfaits des fruits : vitamines, minéraux, fibres, eau, glucides… En ajoutant du lait ou du yaourt, l'onctuosité est assurée (smooth veut dire « lisse » en anglais). Les meilleurs smoothies seront - bien-sûr – ceux que vous préparerez vous-même. Et là, pas de limites, laissez libre court à votre imagination. Choisissez les fruits et même les légumes de votre choix (frais ou congelés) et… c'est tout.

Les ingrédients du smoothie

Bananes, kiwis, framboises, betteraves ou céleri, remplissez votre mixeur et accommodez selon vos goûts. Faites-vous plaisir. Une simple feuille de menthe fraîche par exemple fera voyager vos papilles. Les variantes et les combinaisons sont multiples, pleines de vitamines et (plus ou moins) diététiques. En rusant, vous pourrez même faire consommer des légumes à vos enfants.

En ce qui concerne le lait, ou le yaourt ajouté, pas de miracle : les calories sont bien présentes. Alors c'est comme pour tout, profitez-en, mais avec modération !

Le génome décrypté d'un bison de 19.000 ans

UNE ÉQUIPE vient de déterminer l'intégralité du génome mitochondrial d'un spécimen de bison des steppes, à partir d'un fragment osseux datant de 19.000 ans trouvé dans la grotte des Trois-Frères, dans l'Ariège. Le cousinage avec l'espèce actuelle en sort renforcé.

Au temps de la Préhistoire, le bison des steppes (Bison priscus) était un bovidé très répandu, dont l'aire de distribution s'étendait de l'Angleterre à l'Amérique et du nord, de la Russie à l'Espagne et la France. Il a fortement impressionné les premiers Hommes modernes d'Europe qui l'ont souvent représenté dans des grottes ornées comme celles, en France, de Chauvet-Pont d'Arc ou des Trois-Frères, ou encore celle d'Altamira, en Espagne.

Malgré l'abondance des restes osseux et l'importance symbolique de cet animal, seule une faible partie (5 %) de son génome mitochondrial était jusqu'à présent connue. Toutefois, des chercheurs ont récemment pu déterminer l'intégralité du génome mitochondrial d'un spécimen, à partir d'un fragment osseux datant de 19.000 ans et retrouvé dans la grotte des Trois-Frères, dans l'Ariège.

Peu de différences avec le bison d'Amérique du Nord

L'échantillon a été sélectionné en collaboration avec l'association Louis Bégouën et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Midi-Pyrénées. L'analyse phylogénétique de ce génome permet de le positionner dans l'arbre évolutif des bovidés, et montre en particulier sa proximité génétique avec l'actuel bison d'Amérique du Nord (Bison bison).

Les génomes mitochondriaux du bison des steppes et de l'actuel bison d'Amérique du Nord ne diffèrent en effet que par une centaine de nucléotides sur un total de 16.300. Cette étude publiée dans la revue Plos One le 17 juin 2015, fournit une séquence de référence à laquelle pourront être comparées celles d'autres espèces éteintes de bison de l'ère glaciaire. La même équipe du CEA, intégrée au laboratoire écoanthropologie et ethnobiologie (CNRS, MNHN), localisée au Musée de l'Homme, avait précédemment déterminé le génome mitochondrial complet de l'ours des cavernes (Ursus spelaeus) à partir d'un os de 32.000 ans prélevé dans la grotte Chauvet, en Ardèche.



Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Société internationale, Cherche assistante de direction, bonne présentation, apte à se déplacer, maitrise de l'outille informatique, multilingue (arabe, français, anglais), envoyer CV a l'adresse mail suivante : **a.icbss@yahoo.fr ou b malikssa@yahoo.fr**

EMPLOI DEMANDES

Jeune homme licencié en science politique cherche emploi, sérieux et dynamique, ayant expérience. Tél. : (0560) 31.47.11.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

J.H., 34 ans superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale ou privée ou étrangère. Tél. : (0782) 54.09.72 / (0558) 39.96.59.

J. H., 25 ans, maîtrise l'outil informatique, ayant un diplôme «Agent technique en informatique », exp 6 ans. Ayant exercé les métiers d'infographe, de photographe pendant 5 ans et agent de saisie de dans un cybercafé. Tél. : (0561) 26.55.55

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre. Tél., (0664) 52.12.40.

JF. 25 ans sérieuse, titulaire d'une licence en commerce International cherche Emploi. Tél : (0665) 53.77.86

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

H. 41 ans, chauffeur catégoré léger, éxpérimenté, cherche emploi dans société publique ou étrangère, Alger et ses environs.
Tél. (0560) 72.67.07

J. H., âgée de 24 ans, titulaire d'une licence en sciences de gestion, option finance cherche un emploi dans le domaine.
Tél. : (0550) 71.01.18

Menuisier maîtrisant le travail sur bois, vernissage et autres, cherche emploi à temps plein ou à mi-temps pour villas ou appartements ou autres. Tél. : (0773) 03.55.91

J.F., 23 ans, licencier en psychologie chimique, 6 mois de stage pratique au sein de l'hôpital Mustapha, un mois de stage mémoire à CPMC centre Pierre Marie Curie. Elément sérieux et ambitieux, bonne condition physique, maîtrise l'outil informatique. Tél. : (0551) 12.48.14.

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant. Tél. : (0795) 97.58.41.

Jeune fille, licenciée en interprétariat et traduction (arabe, français, anglais) 8 ans d'expérience. Cherche emploi dans une société étatique ou privée. Tél. (0776) 01.25.27

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avec experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19

Société SHRL ALDZ ALGERIE

Cherche comptable (femme), moins 40 ans, un déclarant de douane (homme) expérience plus de 03 ans.

Tél. (0553) 58.89.97

Villa

Vends villa coloniale, 1050 M2 acte notarié, livret foncier, située les Sources, Bir Mourad Raïs.

Tél. (0661) 59.51.07

Location

Location d'un bloc de bureaux +1000m2, plus parking de 800m2.
Situé sur l'autoroute Z.I. Oued Smar à 5 minutes de l'Aéroport.
Convient pour banque ou firme étrangère.
Intermédiaires s'abstenir.

Contact : 0770 25 19 03

Une mère de 3 enfants en bas âge, dont le mari est gravement malade, demande à toute personne pouvant l'aider à payer son loyer et à subvenir aux besoins de sa famille de bien vouloir la contacter au
(0779)15.09.25.

Que Dieu vous récompense.
CCP 173 123 80 clé 88

SOS

Femme âgée de 38 ans, sans ressources, demande une aide charitable pour acquérir du lait réf. : Biomil ou Célia 1er âge dont le prix d'achat atteint les 400 DA, pour son bébé gravement malade. Contacter Mme Attalah Kheira, Cité 300 logts Bloc 24 n° 300 zone 10 Mascara 29000.
Tél. : 0781509853 CCP N° 170 280 10 clé 90.

SOS

Madame Kheira Attalah, âgée de 38 ans et mère de 3 petits enfants, victime de brûlures au bras droit (handicapée), ce qui a nécessité une ablation, mais faute d'une prise en charge adéquate cette malheureuse dame a fait une rechute. A cet effet, elle sollicite les âmes charitables pour une aide afin de compléter sa radiothérapie dans les établissements privés. A titre indicatif, chaque séance de radiothérapie coûte 5 000,00 DA, alors que la brûlure a besoin de plusieurs séances selon les protocoles décidés par les spécialistes pour compléter son traitement et éradiquer la maladie. Pour tout contact, appeler le n° **(0557) 17.70.68.**
Que Dieu récompensera les bienfaiteurs,
Mme Attalah Kheira.
BP n° 604 RP Baba Ali – Algérie, Mascara

تهنئـــة



عمت الفرحة في بيت عائلة **مناعي** عقب نجاح المدللة **لينا** في امتحان شهادة التعليم الإبتدائي، وبهذه المناسبة السعيدة، يتقدم لها والدها **محمود** وكل أفراد العائلة، بأحر التهاني وأطيب التماني، داعين المولى عزوجل أي يحفظها ويوفقها في مشوارها الدراسي.

ألف مبروك والعاقبة لنجاحات أخرى

VEND

Vend 2 F3, l'un au niveau de Kouba – Djilali El-Yabès, au rez-de-chaussée et le deuxième au niveau de Birkhadem, au 3e étage, très bien aménagé (chauffage central et cuisine équipée).

Tél. (0553).50.92.45

Villa

Vends villa R+1, 2 façades, 2 accès, superficie 250 m², RDC 150 m², 2F2, 2 garages + jardin, 1er étage 189 m², grand salon, cuisine, 4 pièces, salle de bain, terrasse (une chambre), à Beni Messous Sidi Youcef.

(0560) 69.59.54

Naissance

Le journaliste chargé de chronique judiciaire Redouane Hannachi est heureux d'apprendre la naissance d'une jolie poupée prénommée

Ania

au foyer de M. Bayani Hattem et son épouse Saliha. En cet heureux événement, il souhaite longue vie à la petite princesse, prompt rétablissement à la maman et félicitation à l'heureux papa !

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية
مديرية التنظيم والشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب الجمعيات والانتخابات
الرقم : 119/ب ت.ش.ع/م ت.ع.م.ع/ل/2015

وصل استلام التبليغ بتغيير الهيئة التنفيذية

ملبقا لأحكام المادة 18 من القانون رقم 12-06 المؤرخ في 18 صفر 1433 الموافق لـ 12 يناير 2012 المتعلق بالجمعيات تم هذا اليوم 2015/06/08 استلام مذكرة التغييرات المؤرخة في 2015/05/08 تحت رقم 119 المتعلق بتغيير تشكيلة الهيئة التنفيذية للجمعية المحلية المسماة :

الجمعية البلدية لمسجد "الخروب" بلدية خراطة

المعتمدة تحت رقم : 697 بتاريخ : 1984/12/08

المقيمة بـ : الخروب بلدية بوخليفة

يترأسها السيد (ة) : سوماني خالد

أعضاء المكتب التنفيذي المنتخب بتاريخ 2015/05/08

01- سوماني خالد : رئيس
02- عمور ناصر : نائب الرئيس
03- لوكاس عبد الله : أمين العام
04- مذغور رابح : أمين المال
05- عمران إدريس : عضو
06- خالف الأزهر : عضو
07- معزوز حسني : عضو
08- حمار السعيد : عضو
09- سوالمي عبد المومن : عضو
10- لوكاس حسين : عضو
11- ياحي صالح : عضو

وبالتالي يحب القيام بالإجراءات الإشهار وفقا لأحكام المادة 18 الفقرة 02 من القانون السالف الذكر.

Réf 066/15

A vendre

Part à Part vend duplex 200 m2 entrée et garage indépendants. Sortie Zéralda

Tél : 0555 83 33 70

Appel pour un don de plaquettes de sang

Le petit Gharbia Sif Islam doit subir une greffe de la moelle au centre Pierre et Marie Curie, hôpital Mustapha, à Alger. Un appel pour un don de plaquettes de sang est lancé aux âmes charitables pour aider le petit Sif Islam à guérir et reprendre une vie normale. Prière s'adresser au service GMO, CPMC, hôpital Mustapha, Alger



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
AMINE ALOUACHE
direction@jeune-independant.net

Directeur de la Rédaction
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : IJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaia
Bejaia : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N°10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2015
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Le jeûne n'occasionne aucun dégât sur la santé

Le Ramadan est un jeûne sec, en phase diurne et dont l'horaire varie en fonction des saisons. En général, ce jeûne n'occasionne aucun dégât sur la santé, à condition de se nourrir correctement. Durant le Ramadan, l'organisme doit s'adapter à une alimentation plus riche la nuit et à un temps de sommeil raccourci.



Comme lors de tout changement, chaque individu va se prémunir et s'adapter de manière à retrouver l'équilibre qui lui convient. Dans le cas des changements liés au jeûne du Ramadan, les personnes doivent rechercher des mécanismes d'adaptation qui valoriseront une bonne santé à travers un bon comportement alimentaire en termes de qualité, de fréquence et de répartition dans le temps. Selon les spécialistes, une réadaptation qui ne sera pas sans conséquence, puisqu'il est nécessaire de souligner que l'organisme a besoin d'énergie pour fonctionner et que chaque aliment apporte une valeur énergétique qui va agir sur le fonctionnement des cellules, des tissus et donc des organes.

Or, durant le jeûne diurne, les jeûneurs, contraints de s'adapter aux changements d'horaires (nocturne uniquement) et de la fréquence de prises de repas (2 à 3) vont modifier la qualité et la quantité de ces repas, ce qui n'est pas toujours le bon choix. En effet, il a été observé que les jeûneurs privilégient des repas excessivement riches pour compenser l'absence d'apports alimentaires au cours de la journée et pallier la sensation de faim. Ainsi, la consommation de protides, glucides et lipides augmente, tandis que la consommation de crudités et d'eau diminue. Cette dernière est remplacée par une consommation accrue d'excitants comme le café, le thé, les jus de fruits et autres boissons gazeuses, conclu les spécialistes.

LES EFFETS DU JEÛNE SUR L'ORGANISME

Les déséquilibres alimentaires agissent directement sur la qualité du sommeil



PREMIÈRE incidence, les déséquilibres alimentaires vont agir directement sur le temps et la qualité du sommeil puisqu'il est démontré qu'une alimentation riche en graisses et en sucre, principaux composants des repas lors de la rupture du jeûne, ralentit la digestion surtout en phase nocturne, période durant laquelle l'organisme se met en veille et favorise le stockage des nutriments.

Les spécialistes expliquent que «La veille nocturne des jeûneurs entraîne donc une digestion difficile et la réduction du temps de sommeil ce qui va se traduire, sur un plan métabolique, par une diminution du taux de l'hormone de croissance (GH) et donc du renouvellement cellulaire et du développement musculaire, et une augmentation de l'utilisation des glucides et du stockage des acides gras dans les tissus adipeux qui aboutira à une diminution de la masse maigre et à une augmentation de la masse grasse».

Le déséquilibre des apports alimentaires, associé à une diminution du temps de sommeil, aura également des conséquences sur la vigilance et sur la fatigue au cours de la phase diurne.

Ces désordres alimentaires contribuent également à inverser les cycles insuline/glucagon avec une diminution de la sécrétion basale d'insuline, dès les premiers jours, qui est normalement associée à la prise alimentaire et vise à réduire la glycémie post-prandiale, alors que le taux de glucagon augmente pour permettre la libération de sucre dans le sang compensant l'absence d'apport par l'alimentation. Des effets qu'il faudra sérieusement surveillé chez les patients diabétiques pour qui la régulation de la glycémie est l'élément central de la prise en charge thérapeutique.

LE JEÛNE PERMET AU SYSTÈME DIGESTIF UN REPOS REMARQUABLE

Si le jeûne peut avoir des effets bienfaisants -il permet au système digestif un repos remarquable offrant la possibilité de retrouver un équilibre et de se régénérer aussi bien au niveau cellulaire que tissulaire, ce qui favorise, en priorité, l'élimination des toxines-, il peut aussi générer des troubles digestifs.

Une étude épidémiologique menée a montré une incidence notable des troubles digestifs pendant le mois du Ramadan, dès la première semaine. Celle-ci s'expliquerait par l'adaptation de l'organisme, imposée par le jeûne, à une alimentation plus riche la nuit et à un temps de sommeil raccourci. Le corps doit donc puiser dans ses réserves intérieures et compenser les pertes.

Les troubles sont principalement dus aux modifications de la sécrétion gastrique, rapportées par certaines études, qui décrivent une augmentation de la sécrétion acide et donc de l'activité des pepsines (enzyme de dégradation des protéines dont le pH acide est compris entre 1 et 8) par rapport à la période pré et post-Ramadan. L'augmentation de la sécrétion gastrique -qui contient de l'acide chlorhydrique- en agressant la muqueuse gastrique, peut, entre autres, être à l'origine de la réactivation d'un ulcère. Ce phénomène pourrait s'expliquer uniquement par le jeûne, mais des recherches plus poussées ont conduit à examiner aussi l'hypothèse du comportement alimentaire propre au mois de Ramadan qui témoigne d'une modification importante de la qualité et de la quantité de l'alimentation, notamment plus riche en glucides et en lipides. Les glucides étant connus pour favoriser la sécrétion de facteurs agressifs (acidité, pepsine). Il est à noter également que l'absence, durant toute la période du jeûne, du pouvoir tampon des aliments contribue au manque de protection de la muqueuse gastrique contre la sécrétion d'acide.

FIL D'INFO

DES PRODUITS À BASE DE PLANTES

Les tisanes santé vie disponible dans les pharmacies



LA PHYTOTHÉRAPIE est une pratique millénaire basée sur un savoir empirique qui s'est transmis au fil des générations. Les produits phytotérapeutiques sont des produits à base de plantes qui, de simples tisanes jusqu'aux extraits cliniquement éprouvés entrant dans la composition des principes actifs, répondent à des normes de qualité scientifiquement reconnues.

En Algérie, ces produits sont proposés entre autres par MAG PHARM, un distributeur pharmaceutique de premier plan sur le marché algérien.

Savoureuses et aromatiques, la gamme santé vie déploie, à travers les plantes qu'elle renferme, une multitude de propriétés médicinales ancestrales

Afin de joindre l'utile à l'agréable, il vous suffira de remplacer votre boisson habituelle par les tisanes santé vie qui sont disponibles dans les pharmacies, parapharmacies.

-Pour digestion difficile

Digérez léger

La tisane Santé Vie pour digestion est une association de plantes qui permet de faciliter la digestion, stimuler le fonctionnement du foie et aide à restaurer naturellement le confort testinal. Ideale après le repas !

POUR GAZ ET COLON

Ne laissez plus votre colon décider pour vous



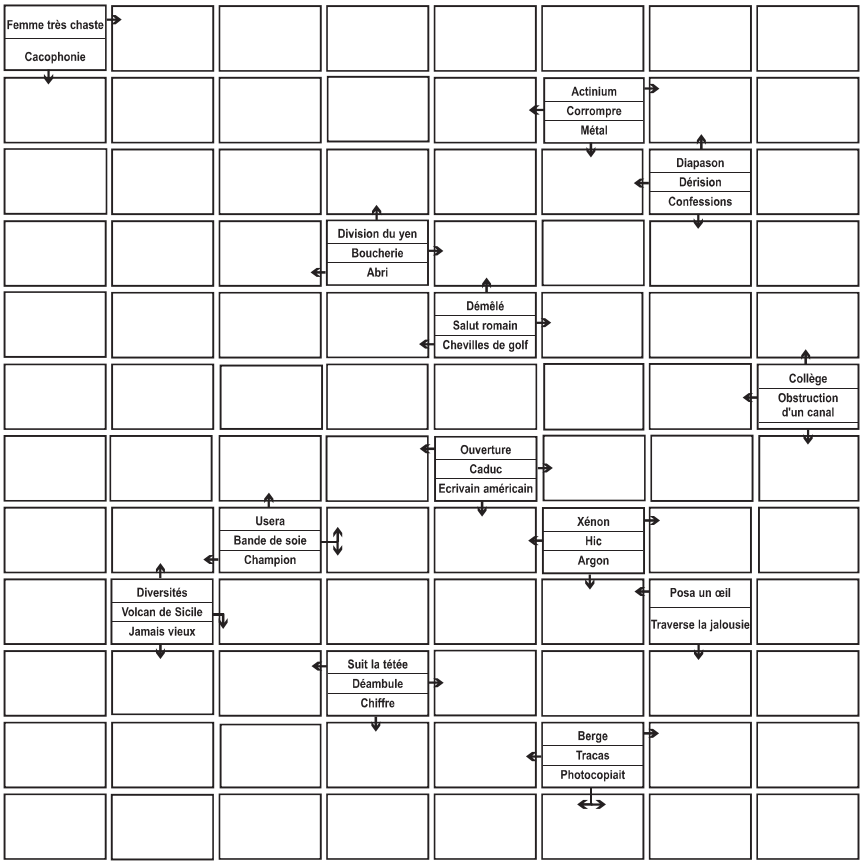
LA TISANE Sante vie gaz/ colon est une association de plantes aux vertus carlintaives qui favorise le bon fonctionnement du colon. Efficace pour lutter contre les ballonnements, les gaz, les sensations de lourdeurs…Effet ventre plat garanti !! Boite de 15 infusettes

-Pour la constipation

Libérez vos intestins

La tisane Santé Vie – constipation associe des actifs reconnus comme stimulants naturels et efficaces du transit intestinal. Elle agit en douceur, pour restaurer le confort intestinal, apaiser les spasmes intestinaux.

Mots fléchés n° 1419



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1418

Horizontalement

AVEUGLER
VANNE - MU
ART - LISE
NIECES -E

TORE - SUS
AL - LEUR -
GENER - NP
E - ERIGEE

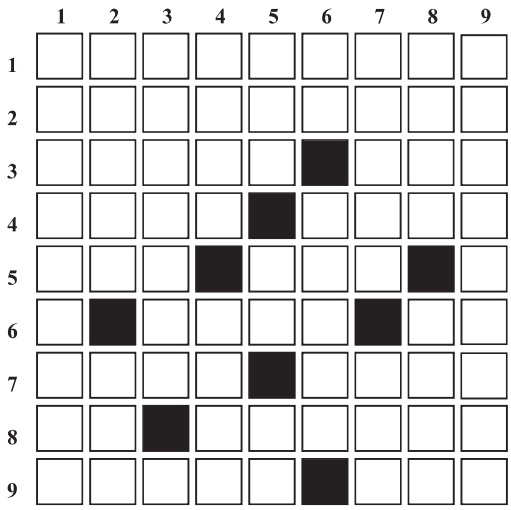
UBU - NA - S
SOFA - IFE
EU - INNEE
- CARIEES

Verticalement

AVANTAGEUSE -
VARIOLE - BOUC
ENTER - NEUF - A
UN - CELER - AIR

GELE - ERIN - NI
L - ISSU - GAINE
EMS - URNE - FEE
RUEES - PESEES

Mots croisés 9/9 n° 1419



HORIZONTALEMENT

1. Dresseras l'un contre l'autre - 2. Conviction - 3. Vociférer - Echine - 4. Services gagnants - Poids à jeter - 5. Indiscutable - Propulsés - 6. Crochet de boucherie - Grade - 7. Terme d'exclusion - Versant à l'ombre - 8. Nota bene - Cesse - 9. Monnaie de l'Equateur - Situation.

VERTICALEMENT

1. Circonstances - 2. Distingué - Roi de théâtre - 3. Litanies - 4. Défalques - Vedette - 5. Titre anglais - Mesure de vitesse - Degré de gamme - 6. Agent de liaison - Clarté - 7. Raboteux - Bouche d'oiseau - 8. Talus - Avaria - 9. Monnaies romaines.

SOLUTION N° 1418

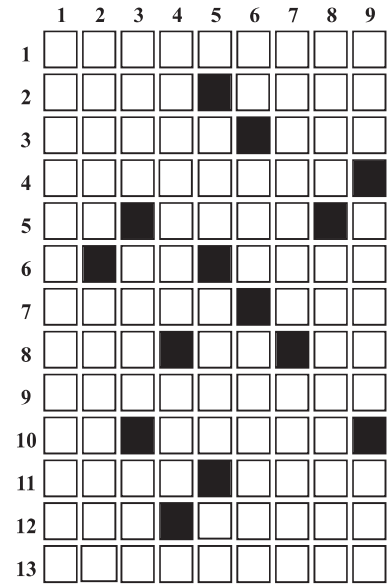
HORIZONTALEMENT

DEBOITEES
ECOS - ENTE
POISSER - R
R - SUA - API
ILE - SACRE
MIRA - HIER
EMIGRANT -
REE - ANEES
AS - PIERRE

VERTICALEMENT

DEPRIMERA
ECO - LIMES
BOISERIE -
OSSU - AG - P
I - SAS - RAI
TEE - AHANE
ENRACINER
ET - PRETER
SERIER - SE

Mots croisés 9/13 n° 1419



HORIZONTALEMENT

1. Brillant - 2. Mer de l'océan Indien - Protection - 3. Passionné - Après un numéro - 4. Membre du gouvernement - 5. Existes - Gâteux - 6. Indication d'origine - Travers - 7. Appelées - Fastidieuse besogne - 8. Ecole de cadres - Premier de la liste - Epuise l'agenda - 9. Chancelante - 10. Petite soudure - Fixée solidement - 11. Montrer sa joie - Qui a abusé des spiritueux - 12. Filet lumineux - Armer de voiles - 13. Laudative.

VERTICALEMENT

1. Produits du potager - 2. Chamboulements - Premier - 3. Cours français - Situation ou condition - Eau espagnole - 4. Abject - Vieux bovidé - 5. Ford en fut président - Supporté - Soldat américain - 6. Largeur d'étoffe - Mieux que l'express - Vaisseau - 7. Goût - Fils d'un frère - 8. Menace en l'air - Dépressions volcaniques - 9. Il doit être précis - Nappe de filets de pêche - Moment historique.

SOLUTION N° 1418

HORIZONTALEMENT

CHACHACHA
HUILE - ROI
EGEE - TIRS
NO - AMASSE
A - ANAR - JE
PAR - IDEE -
ABCES - NUL
NA - POUF - I
- TRANSIES

ETERNELLE
TOISE - ELU
AIN - ETRES
TRESSE - SE

VERTICALEMENT

CHENAPAN -
ETAT
HUGO - ABATTOIR
AIE - ARC -

REINE
CLEAN - EPARS
- S
HE - MAISONNEES
A - TARD - USE
- TE
CRIS - ENFILER -
HORSJEU - ELLES
AISEE - LISEUSE

SODUKU 148

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

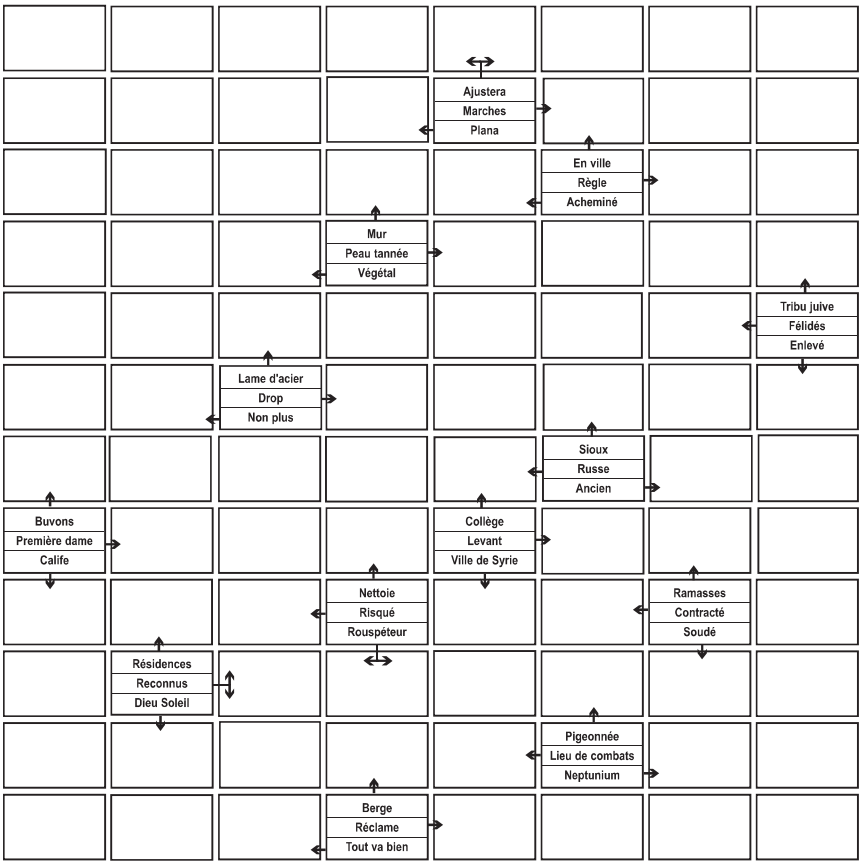
		8	3				7	
3				9			8	
4	2				7		3	
5				6		4		3
			5		9			
7		4		1		8		9
	5		6				4	
	8	7		3				6
		6	6		5	3		



SOLUTIONS

4	1	3	2	9	6	5	7	8
5	9	2	3	8	7	1	6	4
6	7	8	4	1	5	2	3	9
2	5	7	9	4	3	6	8	1
8	6	9	7	2	1	3	4	5
1	3	4	5	6	8	7	9	2
7	8	6	1	5	9	4	2	3
3	2	1	8	7	4	9	5	6
9	4	5	6	3	2	8	1	7

Mots fléchés n° 1372



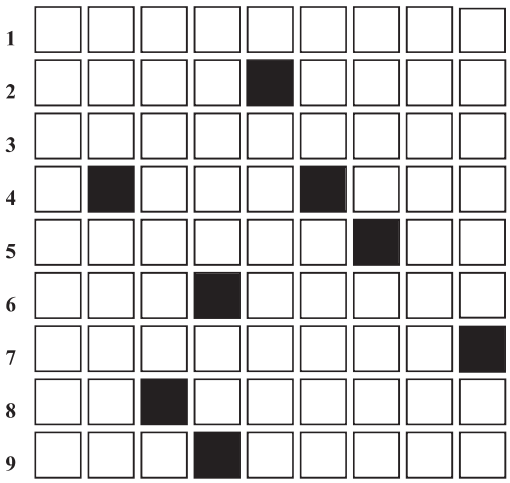
SOLUTION MOTS FLECHES N° 1371

Horizontalement

EVOLUENT SURE - RIO CLIVES - U AGEES - OR RALE - TUT RI - SOSIE ERE - NA - S - EMMURA - R - MU - SIR ACERE - DA PAS - USER TRAC - IRE ESCARRE - RAPT VULGAIRE - CAR ORIEL - EMMELA LEVEES - MUR - C U - ES - ONU - EU - ERS - TSARS - SI NI - OUI - AIDER TOURTES - RARE

Verticalement

Mots croisés 9/9 n° 1372



HORIZONTALEMENT

1. Personnes serviles - 2. Grivoise - Pour la main - 3. Etat de prisonnier de guerre - 4. Acide biologique - Piquant - 5. Asséchées - Note de musique - 6. Courroux ancien - Eprouves une souffrance - 7. Institution - 8. Dieu du Nil - Donne par testament - 9. Petite société - Passe au tamis.

VERTICALEMENT

1. Palmiers - 2. Indice pour photographe - Stop - 3. Rafistolée - 4. Malaxé - Chlore - 5. Insensés - 6. Train à grande vitesse - Antilope - 7. Caches - Sans exception - 8. Rends officiel - 9. Monuments - Réfléchi.

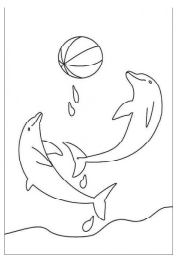
SOLUTION N°1371

HORIZONTALEMENT

PROMESSES REMISE - PI EPI - TCHAD DOTA - HATA AS - CRANE - TESTE - TRO EREINTE - S U - AVEREES ROUE - ISSU

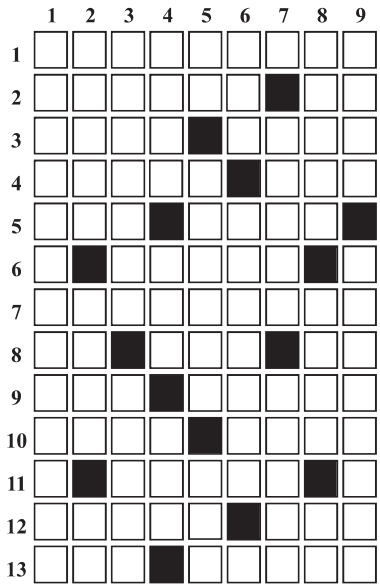
VERTICALEMENT

PREDATEUR REPOSER - O OMIT - SEAU MI - ACTIVE EST - RENE - SECHA - TRI S - HANTEES EPATER - ES SIDA - OSSU





Mots croisés 9/13 n° 1372



HORIZONTALEMENT

1. Détériorées - 2. Fait quitter en masse - Pascal - 3. Détester - Possessif - 4. Partir - Article défini - 5. Fête au village - Poissons - 6. Enduisit d'une préparation colorée - 7. Situées sur le côté - 8. Un tiers - Musette - En les - 9. Récipient de labo - Ensemble de la production d'une vigne - 10. Mèches rebelles - Mettre ensemble - 11. Récipient en verre - 12. Singe d'Amérique - Brillé - 13. Mémorisa - Crèvent l'écran.

VERTICALEMENT

1. Réinséreras - 2. Goba - Ville de Syrie - Non divulgué - 3. Marteau en bois à deux têtes - A l'ouest de la Chine - 4. Brun-rouge - Venus au jour - Sous la - 5. Bouquiné - Très justement - Ceux-là - 6. Terme de volley-ball - Suceur de sang - 7. D'un bout d'intestin - Maison avec jardin - 8. Rapières - Général américain - Ville de fouilles - 9. Marque l'absence - Opprimés.

SOLUTION N° 1371

HORIZONTALEMENT

NB - EPERON TATAI - EST EVINCE - SE SENT - TUAS TIN OUI - ELON-GEANT US - TSAR - APIC - VETO - SERIE - ET R - OIES - AERE - U INFLUENT - OSSA ROUE - RASANTES DECOUVRIR ECLUSE - NO THAI - TOFU EON - TOILE RUSES - EU - MA - LASSER IGNORE - NA NEON - RATS A - EGAIE - A

VERTICALEMENT

DETERMI-NANTES ECHOUAGE - BAVE CLANS - NOE -

soduku 101

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

8	9							3
			3			9	6	
			9			7		8
	3		1		2			5
				9				
7			6		4		8	
3		5			6			
	1	9			8			
2							1	4

SOLUTIONS

9	4	2	6	3	5	7	8	1
1	6	7	8	9	2	4	5	3
5	3	8	1	7	4	9	2	6
8	2	1	3	4	7	6	9	5
6	7	9	5	2	1	3	4	8
3	5	4	9	8	6	1	7	2
7	9	5	2	1	3	8	6	4
4	1	6	7	5	8	2	3	9
2	8	3	4	6	9	5	1	7

République Algérienne Démocratique Populaire

WILAYA DE BOUMERDES
DIRECTION DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE LA WILAYA DE BOUMERDES
NIF 40802100005085

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N° 02/DPTIC / 2015

La Direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya d Boumerdes lance un appel d'offre national restreint pour la Maitrise d'œuvre (étude et suivi) pour la réalisation d trois bureaux de poste R1 avec logement à Boudouaou ,Ouled Haddadj et Hammadi.

Les bureaux d'études agrées par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et les Architectes inscrits a tableau national de l'ordre des Architectes intéressés, peuvent retirer le cahier des charges auprès la Direction de l poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya de Boumerdes cite 1200 logements.

La durée de préparation des offres est fixée à trente (30) jours et commence à courir à compter de la premièr publication de l'avis de l'appel d'offre dans le BOMOP ou dans la presse nationale.

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois c commence à courir à compter du jour de dépôt des offres.

Les offres devront être déposées, le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 10h30. Si ce jou coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jou ouvrable suivant.

L'offre doit être présentée sous double pli fermé, l'un contenant l'offre technique, et l'autre l'offre financièr et portant respectivement les mentions suivantes : « Offre technique » et « Offre financière », le tout mis dans un même enveloppe extérieure cachetée et anonyme et porte : l'objet du projet, le numéro de l'appel d'offres et l mention « Soumission à ne pas ouvrir » avec l'adresse du service contractant, comme suit :

Appel d'offre national restreint N ° 02/ DPTIC /2015
« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

Projet : Maitrise d'ouvre (étude et suivi) pour la réalisation de trois bureaux de poste R1 avec logement à Boudouaou, Ouled Hddadj et Hammadi.

L'offre technique comprend :

Partie 1 :

01. L'instruction aux soumissionnaires, dument renseignée et signée par le soumissionnaire.
02. La déclaration à souscrire dument renseignée et signée par le soumissionnaire.
03. La déclaration de probité dument renseignée et signée par le soumissionnaire.
04. Copie de l'agrément ou copie conforme de l'attestation d'inscription au tableau national de l'ordre des Architectes, statut et Registre de commerce pour les sociétés.
05. Copie de extrait d' rôle apure ou avec échéancier.
06. Copie des attestations de mise à jour CNAS et CASNOS.
07. Attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès du C.N.R.C pour les sociétés (année 2014).
08. L'extrait du casier judiciaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de bureau d'études lorsqu'il s'agit d'une société délivré depuis moins de 3 mois.
09. Liste des moyens humains (le personnel d'encadrement doit être justifié par le diplôme +déclaration annuelle ou les attentions d'affiliation CNAS ou CASNOS).
10. Références professionnelles du BET justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrages.
11. Délai d'élaboration de l'étude (Annexe à coupleter)
12. Copie de la carte portant le numéro d'identification fiscale (Nif).
13. Copie de la carte portant le numéro d'identification statistique (NIS).
14. Les références bancaires (R.I.B, attestation de solvabilité apurée).

NB : Les pièces doivent être en cours de validité.

Partie 2 : **Dossier prestation (ouvres), Document écrits et graphique.**

L'offre financière comprend :

- La lettre de soumission dument renseignée et signée par le soumissionnaire.
- Le cahier des charges (C.P.S) dument renseigné et signée par le soumissionnaire +devis estimatif arrêté par le soumissionnaire.

L'ouverture des plis des offres se fera le jour de dépôt des offres à 11 h 00.

Le Jeune Indépendant **du 23/06/2015 / ANEP N° 332 259**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE GHARDAÏA
DAIRA DE ZELFANA
COMMUNE DE ZELFANA
-LE MAITRE DE L'OUVRAGE A.P.C. DE ZELFANA
-N° D'IDENTIFICATION FISCAL 098547089085203 ARTICLE .47080000330
TITRE DU Programme :

Etude et réalisation voiries urbaines au quartier sidi bouhafs bou ghoufala
Numéro de L'operation : FS5.591.8.263.688.14.03

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° : 01/2015(deuxième fois)

L'A.P.C de Zelfana de la wilaya de GHARDAÏA lance L'avis d'appel d'offres national Restreint pour :

PROJET: **réalisation voiries urbaines au quartier sidi bouhafs bou ghoufala**

Les entreprises intéressées (qui ayant la qualification quatre (04) et plus) (Activité Principale travaux publics Peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : **Service Technique au niveau de la commune de Zelfana – W.Ghardaia**

Les offres, doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes :

Offre technique :

1- Déclaration à souscrire signée et datée.
2- Déclaration de probité signée et datée.
3- Cahier des Charges signé et paraphé.
4- Certificat de qualification catégorie trois (04) et plus (Activité Principale travaux publics)
5- Registre de commerce .
6- Bilan fiscal de trois (03) années dernières (2012.2013.2014)
7- Copie du statu pour les (SARL.EURL.SNC) .
8- Extrait de rôle
9- Casier judiciaire N°:03,
10- Carte fiscale .
11 Attestation de mise à jour (CASNOS – CNASAT – CACOBATH) .
12- Liste de moyen matériel justifié par carte grises avec des justificatifs (Cartes grises , P.V Constat et Attestation d'assurances).
13- Liste des moyens Humains avec Pièces des justificatives (DAS- DIPLOME - CNAS)
14- Attestation de dépôt des comptes sociaux pour la personne morale
15- Liste des projets (similaires) réalises durant avec justificatifs (attestation de bonne exécutions , p.v de réception)
16- Planning des travaux signés par l'entreprise.
17- Quittance de paiement de 2000.00DA

Offre financière :

1- Lettre de soumission signée et datée par le soumissionnaire.
2- Bordereau des prix unitaires signée et datée.
3- Devis Quantitatif et Estimatif signée et datée.

Les soumissions doivent parvenir à l'adresse sus indiquée, sous double enveloppe cachetée Anonyme portant la mention suivante : ***NE PAS OUVRIR***

APPEL D'OFFRES RESTREINT N°: 01/2015(deuxième fois)
réalisation voiries urbaines au quartier sidi bouhafs bou ghoufala

Les plis doivent être présentés selon les prescriptions contenues dans le cahier des charges sous peine d'irrecevabilité La date limite de dépôt des offres est fixée à (21) vingt un jours fermes à compter De la date de parution du présent avis sur le BOMOP OU les journaux nationaux à 12 h00
Le dépôt des plis doit être au : **A.P.C de Zelfana, Wilaya de Ghardaïa**
- L'ouverture des plis techniques et financiers sera effectuée en présence des soumissionnaires au : **Siège de l'A.P.C de Zelfana, Wilaya de Ghardaïa**. Le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres, à 14 h00.
Cette date sera reportée au premier jour de travail suivant dans le cas
Où elle coïnciderait avec jour férie.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours
à compter de la date de dépôt des offres

Le Jeune Indépendant **du 23/06/2015 / ANEP N° 332 181**

OPGI BOUIRA
www.opgibouira.dz

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA

Avis de Clôture

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) de Bouira, lance un avis aux entreprises et autres intervenants ayant réalisés les travaux au niveau de l'opération de logements sociaux locatifs relevant du programme suivant :

Programme 183/700 Logements sociaux locatifs (année 1998) réparti comme suit :

- 40/700 Logements Sociaux Locatifs à KADIRIA
- 30/700 Logements Sociaux Locatifs à AIN BESSEM
- 30/700 Logements Sociaux Locatifs à BORDJ OKHRIS
- 20/700 Logements Sociaux Locatifs à BOUDERBALA
- 40/700 Logements Sociaux Locatifs à SAHARIDJ
- 23/700 Logements Sociaux Locatifs à M'CHEDALLAH

Pour les informer qu'un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis leur est accordé pour présenter leurs situations définitives et de retenues de garantie y afférentes afin de clôturer financièrement ces opérations.

Passé ce délai, aucune situation ne sera prise en considération.

Le Jeune Indépendant **du 23/06/2015 / ANEP N° 332 205**

USM ALGER/ EN PRÉVISION DU PREMIER MATCH EN LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

L'ESS en ligne de mire

L'USMA, à l'instar des autres équipes algériennes qualifiées à la phase des poules de la C 1, n'a pas connu de répit puisqu'après le tomber de rideau de la saison 2014/15 et un court repos dont les joueurs avaient bénéficié pour souffler un tant soit peu, a vite repris le chemin des entrainements pour être fin prête aux échéances de la prestigieuse compétition continentale avec une première sortie samedi prochain face à l'ESS, détenteur du trophée.

En prévision donc de ce challenge, le trio intérimaire composé de Zeghdoud, Meftah et Hadj Adlène ont tracé un programme de travail qui répond aux circonstances immédiates. Pour réussir une entrée des classes dans cette prestigieuse compétition, les joueurs se sont vite replongés dans l'ambiance des entrainements par une préparation en Algérie avant de rallier le Maroc et précisément à Casablanca pour poursuivre le travail déjà entamé.

Un stage d'une semaine à Casa

Dans le souci de faire une entame positive dans les matches de poules de la C 1, la direction en concertation avec le staff intérimaire ont décidé de programmer un stage en terre marocaine dans un centre bien équipé offrant toutes les commodités pour une excellente préparation. Le travail établi a touché évidemment le volet, physique et technico-tactique, surtout que l'échéance continentale profile déjà à l'horizon vu que le premier match est programmé pour le 27 de ce mois au stade du 8 mai 45 face à l'Aigle Noir des hauts Plateaux. De retour sur Alger ce dimanche, les joueurs avaient bénéficié d'un repos pour se ressourcer au près de leur famille et pour reprendre le travail dont le programme sera axé sur l'aspect technico-tactique et la stratégie à mettre en place le jour « J ».

L'inquiétude des supporters

Les supporters gardent toujours en tête la saison cauchemardesque qui vient de s'achever puisque leur équipe



favorite n'a réussi le maintien que lors de la dernière journée. Pis encore, à la veille du coup d'envoi des matches des poules de la LDC, la formation de Soustara est toujours sans entraineur, chose qui préoccupe au plus haut degré les fans car la situation de leur club ne semble pas prêter à l'optimisme mais sans diminuer des compétences du trio intérimaire en place. Par ailleurs, l'équipe qui a montré des carences criardes au niveau du secteur offensif n'a pas enregistré du renfort dans ce secteur et les dirigeants se sont contentés de repêcher les joueurs libérés et pourtant les moyens ne manquent pour recruter des attaquants de haut niveau surtout que les dirigeants avaient misé sur la C 1 et pour atteindre cet objectif, ils doivent mettre tous les atouts de leurs côtés. Car, il faut reconnaitre que pour ambitionner à faire bonne figure en champions league africaine, l'équipe doit se présenter avec de solides atouts quand bien même le sort semble favorable pour les représentants algériens qui se trouvent dans la même poule et par voie de conséquence les chances de se retrouver dans le dernier carré est possible même en présence du représentant soudanais El Merrikh. En outre, le tirage au sort permettra aux Rouge et Noir d'éviter les longues et harassantes péripéties à travers le continent voire faire des économies sur le plan financier, un avantage à exploiter à bon escient.

L'Entente a une longueur d'avance

Pour les Usmistes, leur premier adversaire dans la phase des poules n'est autre que l'Entente de Sétif, une équipe qui lui est familière puisqu'ils se connaissent depuis belle lurette pour avoir eu l'occasion de se croiser en championnat et en coupe. Ce qui ne nécessite pas le traditionnel travail de visionnage et décorticage du jeu de l'adversaire mais il semble que l'Aigle Noir possède une longueur d'avance sur les Algérois puisqu'ils ont commencé tôt la préparation et ont même joué deux joutes amicales face à la sélection olympique.
Il est évident que les Usmistes risqueront de connaitre des problèmes sur le plan physique, un facteur incontournable en ce début de saison.

Nassim A.

Publicité



LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5205 - MARDI 06 RAMADHAN 1436
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	MAX	MIN
Alger	31°	15°
Oran	35°	18°
Constantine	36°	17°
Ouargla	45°	15°

Télévision

19h00 : Sahtek Fi Ramdan
Sahtek Fi Ramadan est un programme de 13 minutes présenté par Amira Rahmani et diffusé pendant les 30 jours ...

19h15 : Kelma wa Hikma
KELMA WA HIKMA est une émission de 13 minutes présentée par AMMI MAHFOUD Narrateur et...

19h30 : Nafes Djadid
NAFES DJADID est programme religieux qui vous accompagnera tout au long du mois sacré de Ramadan, ...

19h45 : Sihr El Bayan
Sihr EL Bayan est un programme religieux présentée par le Docteur Mabrouk Zaid EL Khir, une capsule de 4 minutes qui nous...

19h55 : Nafahat Essamaa
Nafahat Mina Essamaa et une capsule religieuse présentée par le professeur Mohamed Ben Brika

20h15 : TEST DE VERITE KOUL ESSAH
est un programme humoristique où des enfants passent un test de vérité questionné par l'Artiste connu de KAHWET EL GOSTO ...

20h30 : SITCOM « Koul Youm Hkaya »
Koul Youm Hkaya est une SITCOM de 26' dont l'acteur principal est KAMEL BOUAKKAZ, Tous les jours la famille de BOUAKKAZ (sa femme, sa fille, son fils et sa ...

21h00 : H'na Hagda



H'na Hagda est un mini sitcom décliné d'un pod cast qui met en scéne MISTER X interprétant plusieurs ...

21h15 : Hna Fi Hna
Hna Fi Hna est une SITCOM 100% algérien présentant des situations dans décors virtuel collant au sujet traité qui ...

21h30 : EL 3AHD
EL 3ahd est une série dont l'histoire narre le vécu de trois tribus des temps anciens gouvernée par un homme ...

10h00 : dessin animé el moudhichoune el arbaa
10h30 : dessin animé djazaiert el asdika
11h00 : feuilleton houb fi qafasse min dhahab
12h00 : documentaire kayefa sniaat
12h30 : documentaire : moudoun wa bouldane
13h00 : Journal télévisé edition du 13h00
13h30 : feuilleton arabe: Bint el chahbander
14h40 : serie even stevens
15h00 : Programme religieux el tariq ila allah
15h20 : sit-com: el ghira
15h45 : moutaat el maida
16h20 : sit-com: oualid mama
17h00 : Journal télévisé amazight
17h30 : emission biyen chetartek
17h55 : taqdar tarbah
18h30 : série : voyage dans l'imaginaire
18h45 : massabih cirta
19h00 : Journal télévisé 20H00
19h30 : camera cachée: H'ana fi H'ana
19h50 : serie ki nissa ki ridjal
20h10 : tilawat el coran
20h30 : sit com koulche aadi
20h50 : humour : cercala
20h50 : hadithe dini
21h05 : camera cachée wassa balek
21h20 : feuilleton : houb fi qafasse el itiham
22h15 : sitcom: fatima fatma et fatouma



22h30 : emission lamat ramdhan
23h30 : Emission religieuse : hadi el arouah
01h00 : emission rihat zaman
01h30 : Journal télévisé
02h00 : feuilleton religieux : redjal el fourqan

10h30 : dessin animé djazaiert el asdika
11h00 : feuilleton houb fi qafasse min dhahab
12h00 : documentaire kayefa sniaat
12h30 : documentaire : moudoun wa bouldane
13h00 : Journal télévisé edition du 13h00
13h30 : feuilleton arabe: Bint el chahbander
14h40 : serie even stevens
15h00 : Programme religieux el tariq ila allah
15h20 : sit-com: el ghira
15h45 : moutaat el maida
16h20 : sit-com: oualid mama
17h00 : Journal télévisé amazight
17h30 : emission biyen chetartek
17h55 : taqdar tarbah
18h30 : série : voyage dans l'imaginaire
18h45 : massabih cirta
19h00 : Journal télévisé 20H00
19h30 : camera cachée: H'ana fi H'ana
19h50 : serie ki nissa ki ridjal
20h10 : tilawat el coran
20h30 : sit com koulche aadi
20h50 : humour : cercala
20h50 : hadithe dini
21h05 : camera cachée wassa balek
21h20 : feuilleton : houb fi qafasse el itiham



22h15 : sitcom: fatima fatma et fatouma
22h30 : emission lamat ramdhan
23h30 : Film Undisputed (Un seul deviendra invincible)
01h00 : emission rihat zaman
01h30 : Journal télévisé
02h00 : feuilleton religieux : redjal el fourqan



19.35 : Camping Paradis - Une star au camping — TF1

Téléfilm humoristique - France (2015)
Un concours de talents cachés est organisé pour mettre un peu d'animation au Camping Paradis. Pendant ce temps, Lara Baker, une star de la chanson qui vient de craquer sous la pression, arrive incognito pour se ressourcer. De leur côté, Josy et Michel, deux célibataires que tout oppose, se retrouvent par ...

CANAL+

20.00 : Les combattants Comédie avec Adèle Haenel, Kévin Azaïs...



Arnaud doit reprendre avec son frère l'ébénisterie familiale. Lors d'une animation de recrutement de l'armée de terre, il rencontre l'étrange Madeleine. Il tombe immédiatement sous le charme. Quand il la revoit à l'occasion d'un chantier, elle lui explique alors qu'elle se prépare à rejoindre un commando pour s'entraîner à la survie.



19.56 : Le village préféré des Français — france 2

DIVERTISSEMENT
Stéphane Bern dévoile le classement des villages qui ont le plus charmé les Français par leur beauté, leur patrimoine et leur authenticité. Vingt-deux communes ont été sélectionnées pour cette édition 2015 : Ars-en-Ré, Montrésor, Solutré-Pouilly, Fénétrange, Barbizon, Saint-Emilion, Centuri, Lods, Tourtour, Ferrette, Saint-Céneri-le-....

M6

19.55 : L'amour est dans le pré : seconde chance



France (2015) - 1 saison
Toujours célibataires, des agriculteurs des éditions précédentes du dating champêtre vont tenter une fois de plus de rencontrer l'âme sœur ce soir. On retrouve Maryline, éleveuse de brebis et de chevaux (saison 4), Jeanne, éleveuse et kinésithérapeute au Pays basque (saison 7) et aussi Christophe, éleveur dans le Limousin (saison 3).



20.00 : Intime conviction — TV5MONDE

Téléfilm de suspense - france (2013)
Un soir, Paul Villers, médecin légiste, appelle la police après avoir retrouvé sa femme Manon avec une balle dans la tête. La thèse du suicide est aussitôt retenue et le corps de la défunte incinéré. Mais quelques jours plus tard, les parents de la jeune femme portent plainte. L'enquête est confiée au capitaine Judith Lebrun. Rapidement, celle-ci soupçonne Paul d'avoir tué sa ...